

Rapport d'activité

2022-2023-2024



Saveurs du GÂTINAIS



Cindy Geraldo
Anne Bourgeois

Photographies : Florence et Sylvain Meunier-Collin

60 recettes et des rencontres au fil des saisons



LES ÉDITIONS DES ÉCRANS



Réalisé avec le soutien de



Rapport d'activité 2022-2023-2024 du Parc naturel régional du Gâtinais français

Conception/réalisation : Fabienne Cotté/PNRGF
avec Jean-Jacques Boussaingault, Président du Parc,
Emmanuelle Guilmault, Directrice du Parc, et l'équipe du Parc

Photos © : Marie-Lys Hagenmüller/Arelys Photos.

Imprimé sur du papier 100 % recyclé par Imprilith, Pringy
avec le financement de la Région Île-de-France.



- 4 Le Parc et son fonctionnement
- 9 Programme d'actions 2021
- 6 Éco-conditionnalité des aides
- 8 Programme européen Leader (Feader)

Bilan des actions 2022-2023-2024

-  **10 Actions en faveur de la biodiversité**
Milieux naturels, trames écologiques, diversité des espèces
-  **16 Préserver les ressources en eau**
Eaux souterraines, eaux des rivières, eaux de sources
-  **18 Réduction des nuisances**
Déchets, énergies, couloir aériens, mobilité, circulation des engins de loisirs motorisés
-  **22 Paysage**
Valeur culturelle, évolution des paysages, identité paysagère
-  **24 Patrimoine et animation culturelle**
Savoir-faire, patrimoines historiques, ethnologiques, archéologiques, création artistique
-  **26 Urbanisme et architecture**
Architecture, intégration, zéro artificialisation nette, désimperméabilisation
-  **28 Amélioration de l'habitat**
Rénovation énergétique, économies d'énergies, adaptation des logements
-  **30 Développement local et attractivité**
Agriculture, sylviculture, commerce et artisanat
-  **35 Faire savoir, éducation et coopération**
Faire-savoir et éducation, coopération, évolution du territoire, partage des connaissances
-  **38 Cartographies**
- 39 Les Parcs naturels régionaux de France**
- 40 Organigramme de l'équipe du Parc**
- 42 Les Délégués du Parc**
- 44 Carte d'identité du Parc**



Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Président
du Parc naturel régional
du Gâtinais français

Ce rapport d'activité retrace trois années de la vie du Parc naturel régional du Gâtinais français.

Toutes les actions qui sont présentées sont réalisées grâce aux soutiens financiers de la Région Île-de-France, des Départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne, de l'Etat, des Communes et des Intercommunalités.

Certaines actions sont menées dans le cadre de partenariats exceptionnels apportant des financements extérieurs.

Entre 2022 et 2024, le Parc a poursuivi ses missions au service du territoire : préserver et mieux connaître la biodiversité, accompagner les transitions, valoriser les patrimoines naturels et culturels, et sensibiliser tous les publics aux richesses du Gâtinais français.

Ces trois années ont été marquées par la mobilisation des élus, des équipes techniques, des partenaires associatifs et scientifiques, ainsi que des acteurs engagés.

Suivis naturalistes, actions de restauration et de protection, accompagnement des communes, animations pédagogiques, études et expérimentations : autant d'initiatives qui témoignent d'un territoire vivant, solidaire et tourné vers l'avenir

Ce rapport rend compte de cette dynamique collective. Il illustre la diversité des actions conduites et l'engagement constant du Parc et de ses financeurs pour concilier préservation, développement local et qualité de vie.

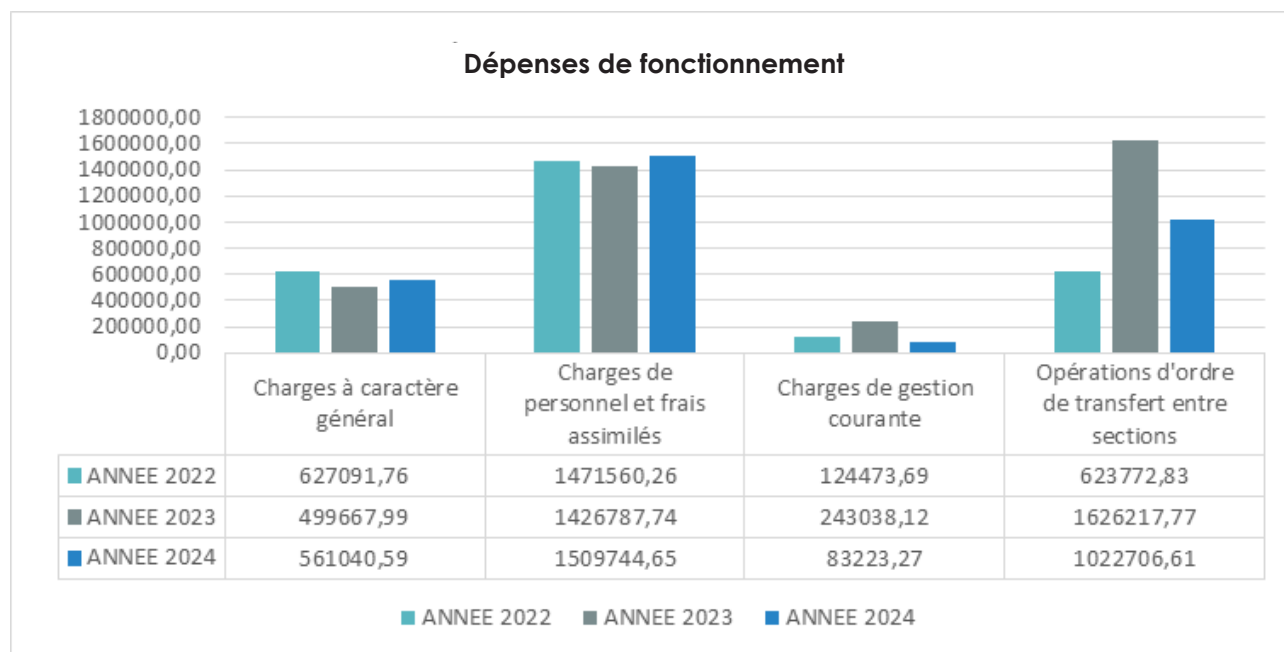
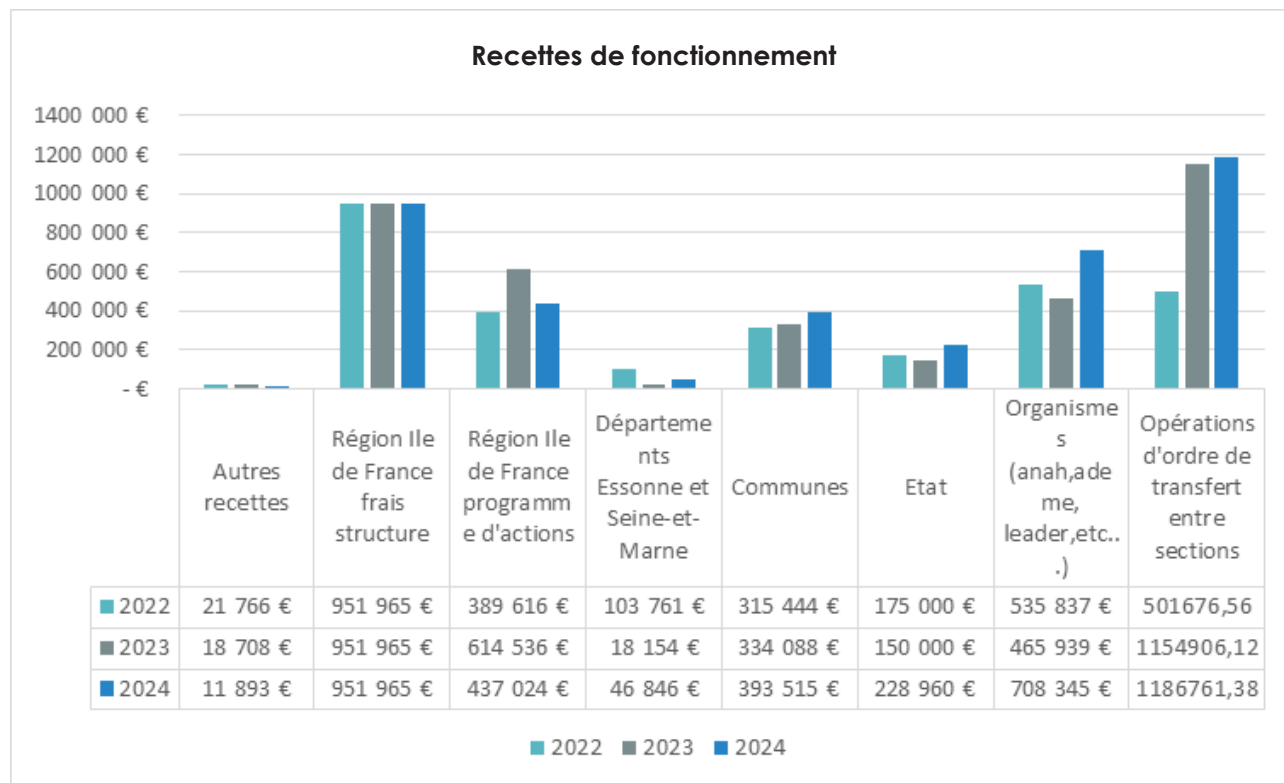
PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS

Maison du Parc
20 bd du Maréchal Lyautey
91490 Milly-la-Forêt
01 64 98 73 93
accueil@parc-gatinais-francais.fr
www.parc-gatinais-francais.fr



LE PARC ET SON FONCTIONNEMENT

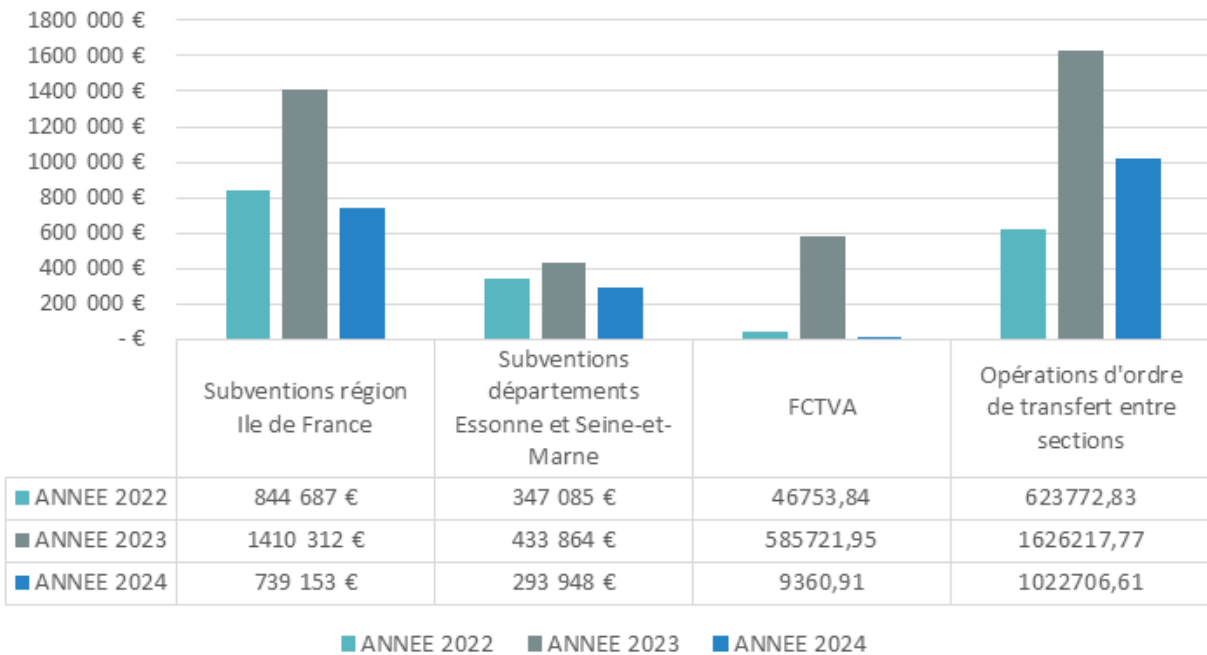
Extrait du compte administratif du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français



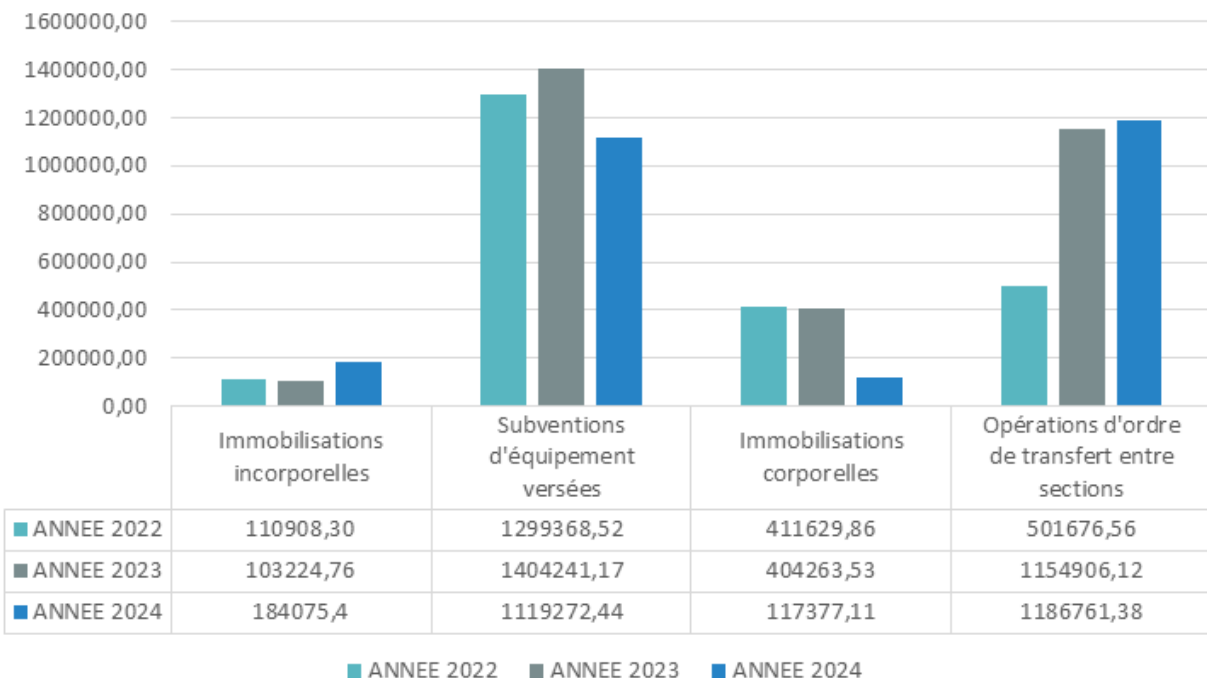
Le programme d'actions de la Région Île-de-France ainsi que des départements varie selon les demandes de subventions.

La participation de l'État est de 130 000 euros par an pour les frais de structure et d'autres conventions de fonctionnement sont signées (révision de la charte, fond vert, territoire agri-urbain).

Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement



■ Personnel

Il est composé de 64 % de femmes et de 36 % d'hommes.

Le Parc a accueilli 6 stagiaires en moyenne par an.

► Éco-conditionnalité et modulation des aides

Elles ont été mises en place en 2012, et actualisées régulièrement, avec pour objectifs de :

- aider les Communes à **intégrer le développement durable**,
- **renforcer l'image de la Commune** en mettant en oeuvre le développement durable de façon exemplaire,
- **établir une relation gagnant/gagnant** entre le Parc, ses partenaires et les porteurs de projet,
- **assurer la cohérence des aides** du Parc entre elles,
- pérenniser « le plus » Parc.

Les incontournables pour tout projet, permettant d'obtenir 50 % de taux de subvention :

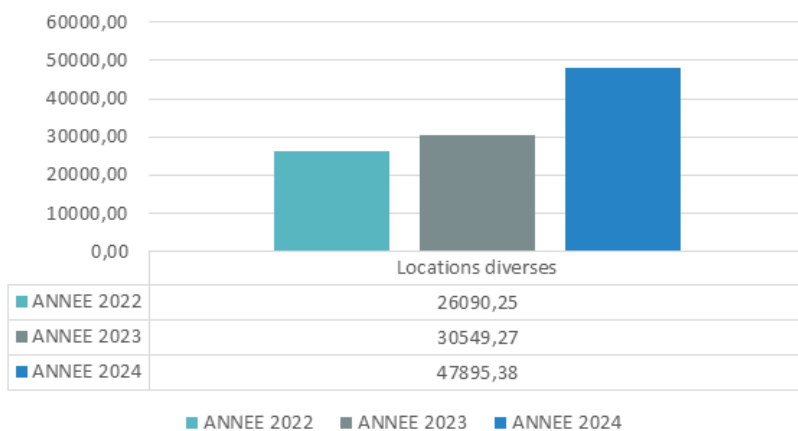
- le document d'urbanisme compatible avec la charte du Parc,
- la réalisation d'une communication sur le Parc (site internet de la commune, bulletin communal...),
- l'extinction de l'éclairage public au moins 5 heures par nuit,
- le suivi annuel de l'observatoire photo des paysages avec désignation d'un référent communal,
- la réalisation d'au moins une nouvelle action en faveur de la biodiversité,
- la présence des panneaux entrée de ville « Commune du Parc ».

La modulation des aides pour aller jusqu'à 80 % de taux de subvention, 5 % par critère à choisir parmi :

- l'existence de logements sociaux sur la commune,
- la réalisation d'une animation et/ou action en faveur du vélo (pose d'arceaux, de parkings...),
- l'engagement de la Commune dans la démarche Rezo Pouce,
- l'extinction totale de l'éclairage public en période estivale au moins deux mois,
- la valorisation des produits Valeurs Parc,
- la distribution de L'Abeille du Parc par la Commune,
- l'organisation d'une journée annuelle de ramassage des déchets verts avec la population.

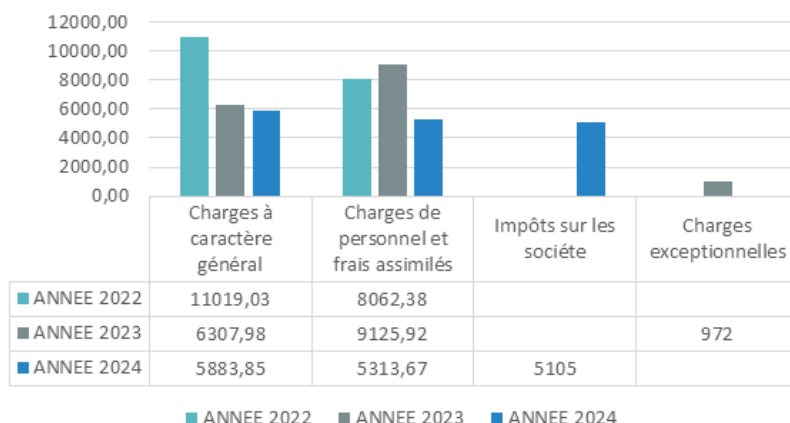
La Bobitaine de 2022 à 2024

Recettes de fonctionnement



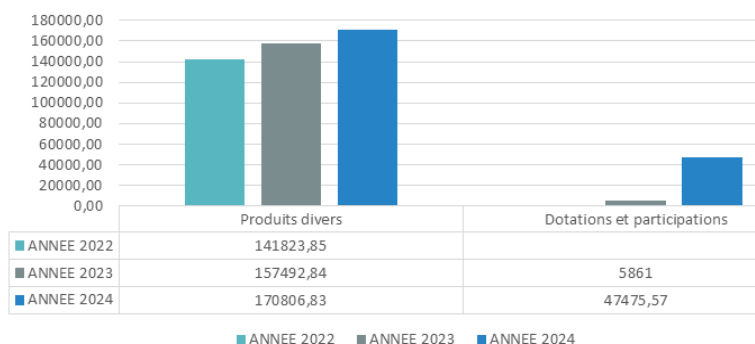
Pour la section investissement
Pas de dépense ni de recette.

Dépenses de fonctionnement



Le Service public d'assainissement non collectif de 2022 à 2024

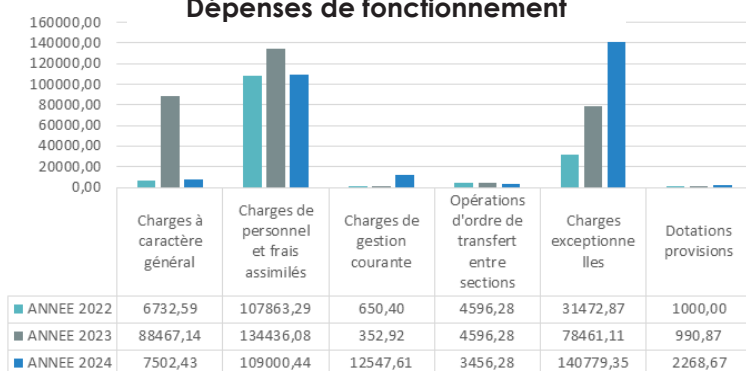
Recettes de fonctionnement



Pour la section investissement

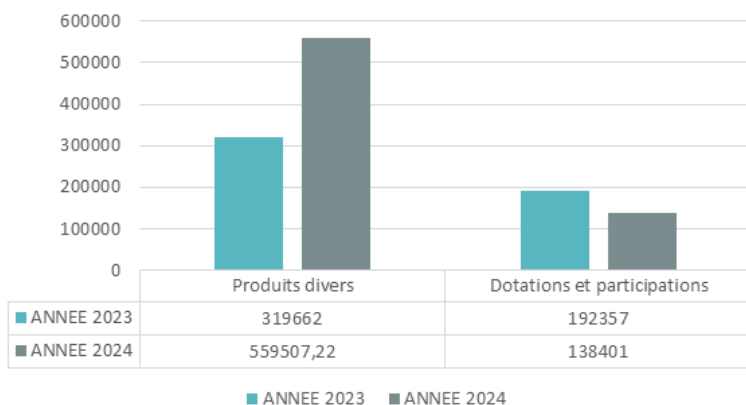
Il n'y a pas eu de dépenses pendant cette période, les recettes représentent les amortissements antérieurs inférieurs à 5 000 €.

Dépenses de fonctionnement



Le Service public d'amélioration de l'habitat de 2023 à 2024

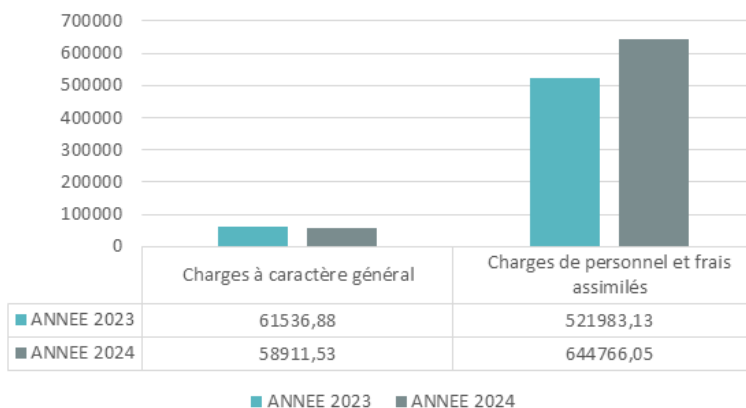
Recettes de fonctionnement



Pour la section investissement

Les dépenses sont inférieures à 6 500 € par exercice. Les recettes représentent les amortissements inférieurs à 5 300 €.

Dépenses de fonctionnement



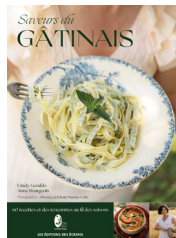
► Programme de fonds européen LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement Rural)

Issu du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), ce dispositif permet de financer des projets de développement local.



Cofinancé par
l'Union européenne

121 communes composent le territoire LEADER dénommé « Groupe d'action locale Gâtinais français » (GAL), constitué des 70 Communes du Parc [incluant ainsi une partie de la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN) et des Communautés d'agglomération de Melun-Val de Seine (CAMVS) et Pays de Fontainebleau (CAPF)] mais aussi de l'intégralité des Communautés de Communes Juine et Renarde (CCEJR), Val d'Essonne (CCVE), des Deux Vallées (CC2V) et de la Communauté d'agglomération Étampois Sud-Essonne (CAESE).



L'année 2022 correspond à la dernière année de la programmation LEADER 2014-2022.

113 293 € de FEADER programmés* sur le territoire

1 027 294 € de FEADER engagés*

705 515 € de projets payés*

Au total, 929 378 € de cofinancements publics ont été apportés depuis le début de la programmation (Parc du Gâtinais, Région, Départements, ADEME, EPCI)

>Accroître l'offre en produits agricoles alimentaires

23 805 € de FEADER programmés*.

- Achat d'un atomiseur arboricole (CCVE), 8 030 €
- Achat d'un chenillard adaptable pour la culture du cresson (CAESE), 7 745 €
- Installation en maraîchage biologique avec achat de serres tunnels portée sur le territoire de la CAMVS, pour un montant de 8 029 €.

>Encourager les circuits-courts alimentaires dont la restauration collective

38 298,94 € de FEADER programmés*.

- Équipement d'un laboratoire de pâtisserie sur le territoire de la CAESE, pour un montant de 1 867 €
- Création d'une distillerie pour la production d'huiles essentielles (CC2V), 23 765 €
- Achat de matériel de transformation et de commercialisation d'escargots biologiques (CAESE), 2 025 €
- Équipement d'un laboratoire de transformation de confitures et pâtes de fruits (CAESE), 1 813 €
- Développement d'un distributeur de produits fermiers et de plats préparés (CC2V), 8 827 €.

>Inciter à des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement

38 409,22 € de FEADER programmés*.

- Achat de plusieurs broyeurs entre rangs de lavandin portés (CC2V), 5 169 €
- Achat d'une presse à balles rondes pour la production de fourrage biologique (CC2V), 18 240 €
- Développement de nouvelles semences biologiques via une ligne de tri (CC2V), 15 000 €.

>Améliorer la connaissance des ressources naturelles, agricoles et culturelles du territoire

- Ouvrage de recettes du Gâtinais français, 12 780 € de FEADER.

L'année 2023 a été consacrée au lancement de la programmation LEADER 2023-2027 et à la clôture administrative de la programmation précédente.

L'activité du GAL a porté sur l'animation du dispositif, l'accueil des porteurs de projets et la structuration du cadre de mise en œuvre de la stratégie locale de développement.

L'année 2024 correspond à une phase de pré-programmation, marquée par une forte dynamique d'émergence de projets structurants, sans engagement juridique ni paiement effectif.

409 480 € de FEADER votés en avis d'opportunité*.

Au total, 199 568 € de cofinancements publics ont été apportés depuis le début de la programmation (Parc du Gâtinais, Région, Départements, ADEME, EPCI)

>Structurer des filières agricoles locales et durables

241 514 € de FEADER votés en avis d'opportunité*.

- Aménagement de la Fromagerie Loiseau à Ury (CAPF), 128 490 €
- Étude diagnostic et prospective de la restauration collective du PAT Sud-Essonne (CAESE), 113 024 €

>Promouvoir une démarche d'aménagement durable

54 266,68 € de FEADER votés en avis d'opportunité*.

- Étude pour la décarbonation de la filière chanvre (Parc naturel régional du Gâtinais français), 48 970 €
- Projet d'Eco-festival de l'association Terre d'Avenir (CC2V), 5 296 €.

>Faire vivre l'identité du territoire et créer du lien entre les habitants

113 699 € de FEADER votés en avis d'opportunité*.

- Aménagement de la Maison des Métiers d'art et de l'Artisanat de la commune de Milly-la-Forêt (CC2V), 39 831 €
- Refonte du site internet du Parc naturel régional du Gâtinais français, 48 000 €
- Aménagement de la Brasserie de la Juine à Ballancourt-sur-Essonne (CCVE), 25 867 €.

*Voté pour opportunité : le projet a passé le comité technique, pour être voté par des élus du territoire du GAL afin de bloquer un montant de l'enveloppe LEADER.

Voté pour programmation : après l'instruction de la Région Île-de-France le montant FEADER pouvant changer selon l'éligibilité des montants franchés par la Région, le projet est voté pour être programmé avec un montant fixe.

Engagé : à partir du moment où la convention de l'attribution du montant FEADER est signée avec la Région Île-de-France et le GAL.

PROGRAMME D' ACTIONS 2022-2023-2024

Rendre le Parc et son territoire exemplaires • Animer le projet d'éco-responsabilité de l'équipe du Parc • Promouvoir les démarches de développement durable • Mettre en place un parc informatique fonctionnel et respectueux de l'environnement • Rationaliser et optimiser la fonction support du pôle administratif •

Mesure 1 - Approfondissons la connaissance des fonctionnalités écologiques des milieux naturels du Gâtinais français • Mieux connaître le patrimoine naturel du Parc •

Mesure 2 - Protégeons et gérons les milieux naturels, dans une logique de trame écologique • Suivre Natura 2000 et animer le site de la Haute-Vallée de l'Essonne • Connaître et conserver la Trame Verte et Bleue du territoire • Préserver et valoriser le patrimoine géologique •

Mesure 3 - Agissons pour la conservation de la diversité des espèces du territoire • Agir pour la préservation des amphibiens du Parc • Agir pour la préservation des chiroptères du Parc • Agir pour la conservation des rapaces nocturnes • Lutter contre les espèces invasives • Conserver les odonates du territoire •

Mesure 4 - Améliorons la qualité de l'eau par une gestion rigoureuse de la ressource et des usages • Mettre en oeuvre la gestion écologique des espaces communaux et des jardins privés • Contrôler les installations ANC • Mettre aux normes des installations ANC • Lutter contre les pollutions et économiser la ressource en eau • Préserver la ressource en eau par la restauration et la préservation de la continuité écologique •

Mesure 5 - Luttons contre la production de déchets pour en assurer une meilleure gestion
Participer à la prévention de la production des déchets et mieux gérer les déchets •

Mesure 6 - Limitons les sources et les impacts des nuisances • Établir des règles de circulation sur les chemins • Veiller sur les couloirs aériens •

Mesure 7 - Incitons à l'utilisation sobre des énergies et au développement des énergies renouvelables
Sensibiliser et accompagner les changements de comportements pour économiser l'énergie • Animer la démarche de Plan Climat Énergie du Parc • Accompagner les collectivités dans leurs politiques de maîtrise de l'énergie • Accompagner les acteurs privés pour une meilleure maîtrise de l'énergie • Encourager l'utilisation des énergies renouvelables locales •

Mesure 8 - Accompagnons le développement des moyens de transports durables • Développer les pratiques de covoiturage et d'auto-stop organisé • Accompagner le développement de la mobilité électrique • Développer les centres de télétravail •

Mesure 9 - Complétons la connaissance du patrimoine bâti et agissons pour sa préservation
Réaliser l'inventaire du patrimoine bâti et en partager les connaissances • Restaurer le patrimoine immobilier identitaire •

Mesure 10 - Valorisons le patrimoine culturel immatériel autour des savoir-faire qui fondent l'identité du territoire
Améliorer la connaissance des savoir-faire identitaires par la collecte de la mémoire orale • Valoriser la mémoire orale recueillie •

Mesure 11 - Valorisons les patrimoines historiques, ethnologiques et archéologiques
Restaurer le patrimoine mobilier et les sources historiques identitaires • Valoriser le patrimoine culturel •

Mesure 12 - Inscrivons le territoire au cœur de la création artistique • Développer la vie culturelle du territoire •

Mesure 13 - Partageons la connaissance du paysage pour faire vivre l'identité du territoire
Animer et valoriser les chartes paysagères et de l'observatoire photographique des paysages •

Mesure 14 - Préservons et valorisons les lieux emblématiques et les paysages remarquables
Valoriser les paysages remarquables du Gâtinais français •

Mesure 15 - Concevons chaque aménagement comme un élément de l'identité des paysages de demain
Conseiller et accompagner les projets d'aménagement pour une prise en compte des paysages du Gâtinais français • Accompagner la gestion de l'affichage et des enseignes •

Mesure 16 - Accompagnons les collectivités dans leurs démarches d'urbanisme durable en favorisant les projets exemplaires • Accompagner les collectivités dans l'élaboration de documents d'urbanisme qualitatifs • Accompagner les projets d'urbanisme et de constructions exemplaires • Sensibiliser à l'urbanisme durable et créer des outils pédagogiques •

Mesure 17 - Proposons une offre de logements diversifiée et de qualité • Connaître et valoriser l'architecture locale du Gâtinais français • Accompagner et favoriser le développement d'une architecture de qualité en lien avec les ressources et les savoirs-faire du territoire • Inciter à la diversification et à la qualité de l'offre de logements •

Mesure 18 - Organisons l'accueil des porteurs de projets • Accueillir les porteurs de projets d'artisanat et de commerce • Accueillir les porteurs de projets agricoles • Accompagner les entreprises dans une démarche de développement durable •

Mesure 19 - Incitons les acteurs économiques à intégrer le développement durable et solidaire • Accroître l'offre en produits agricoles alimentaires • Accompagner spécifiquement les professionnels des métiers d'art • Accompagner spécifiquement les professionnels de la restauration (métiers de bouche) • Développer l'approvisionnement en circuits courts, dont la restauration collective • Préserver et valoriser le patrimoine fruitier et légumier du territoire • Développer la filière chanvre • Développer la filière bois-énergie • Développer la filière bois-matériau • Redynamiser la gestion forestière en propriétés privées (partenariat avec le CRPF) •

Mesure 20 - Renforçons l'attractivité touristique du Parc par la structuration concertée de l'offre à l'échelle du territoire
Faire connaître l'offre écotouristique et fédérer les acteurs du territoire •

Mesure 21 - Développons l'offre de découverte et de loisirs pour un tourisme durable • Développer les activités de pleine nature • Actualiser l'équipement des sentiers du Parc • Proposer des aides en faveur du développement de l'hébergement rural de qualité •

Mesure 22 - Faisons mieux connaître le Parc • Réaliser des éditions pour faire connaître les actions du Parc • Animer le site internet • Travailler avec les médias • Renforcer la communication avec les communes (élus, délégués, secrétaires de mairie) •

Mesure 23 - Observons l'évolution du territoire et évaluons la cohérence des politiques menées sur le Parc • Évaluer la mise en œuvre de la Charte et de ses actions • Évaluer l'évolution du territoire • Faciliter l'appropriation de la Charte par les citoyens •

Mesure 24 - Agissons en priorité en direction des publics jeunes, dont les scolaires • Accompagner les initiatives pédagogiques •

Mesure 25 - Mobilisons les citoyens en menant des actions de sensibilisation • Concevoir et animer des événements pour tous les publics • Gérer les ressources pédagogiques du Parc •

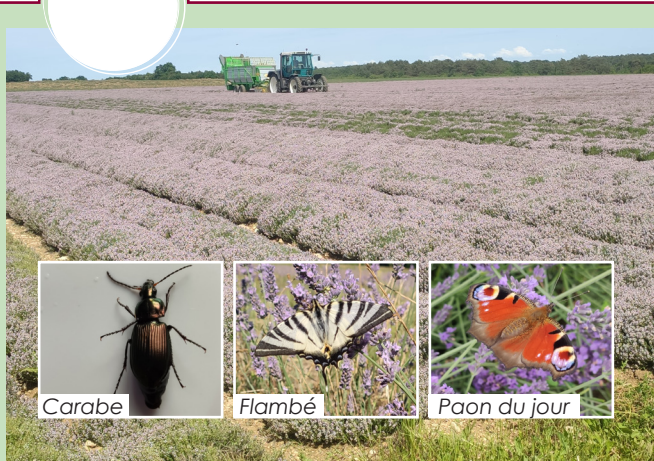
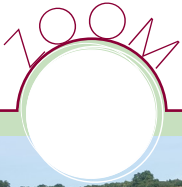
Mesure 26 - Échangeons et expérimentons avec d'autres territoires et des organismes de recherche
Coopération décentralisée • Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) en s'appuyant sur les réseaux éducatifs (Conseil Éducation et Citoyenneté, réseau EDD91...) • Participation du Parc à la réserve de Biosphère et animation du Conseil Scientifique • Participer aux réseaux des Parcs naturels régionaux franciliens et nationaux • Transférer les savoir-faire du Parc à l'échelle du sud Essonne • Renforcer le partenariat avec les intercommunalités •

BIODIVERSITÉ

Milieus naturels, trames écologiques, diversité des espèces

Connaissance, préservation, gestion

- **Mesure 1 .** Approfondissons la connaissance des fonctionnalités écologiques des milieux naturels
- **Mesure 2 .** Protégeons et gérons les milieux naturels, dans une logique de trame écologique
- **Mesure 3 .** Agissons pour la conservation de la diversité des espèces du territoire

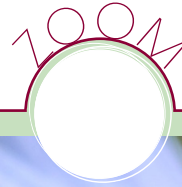


PAM et biodiversité

Un stage de 6 mois a été réalisé pour caractériser la biodiversité des parcelles de cultures de plantes aromatiques et médicinales (PAM) et voir si la présence de cultures de PAM apporte une biodiversité supplémentaire aux parcelles en grandes cultures présentes dans cet environnement.

Ce stage a été réalisé en partenariat avec l'ADEPAM à Milly-la-Forêt, les agriculteurs et la CC2V (Communauté de communes des deux vallées).

Trois groupes ont été suivis : carabes (scarabées auxiliaires des cultures), papillons de jour (qui jouent un rôle de pollinisateur) et gastéropodes. Les suivis ont permis de montrer qu'il y a deux fois plus de papillons (en individus et en nombre d'espèces) dans les parcelles de plantes aromatiques et médicinales et trois fois plus de carabes (en individus et en nombre d'espèces) dans les parcelles de grandes cultures à proximité des parcelles de PAM, que dans les parcelles de grandes cultures seules.



Pollinisateurs sauvages

Fin du programme inter-Parcs franciliens sur les pollinisateurs sauvages (2022 à 2024). L'étude de l'Office pour la protection des insectes et de leur environnement (OPIE) a permis de montrer la richesse du territoire pour les communautés d'abeilles sauvages, notamment pour les pelouses sèches et les landes à callunes. Des préconisations de gestion ont été faites pour chaque site.

Pour le Parc, six sites ont été étudiés sur trois ans : cimetière de Champcueil, verger de Soisy-sur-École, aqueduc de la Vanne à Courances, platière du Coquibus à Milly-la-Forêt, pelouses sèches des Canches à Buno-Bonnevaux et marais de Larchant.

160 espèces d'abeilles sauvages ont été identifiées sur les 190 potentielles sur le territoire, dont une trentaine sont patrimoniales. On peut noter le bourdon des friches (seulement retrouvé dans le Gâtinais et présent en toutes petites populations dispersées dans le nord de la France) et *Dasygoda morawitzi* (première mention pour l'Île-de-France, typique des milieux thermophiles secs).

Escalade : étude d'impact

Une étude a été réalisée sur le site d'escalade de la Haute-Pierre à Milly-la-Forêt, avec l'ANVL. Elle portait sur les mousses et les lichens et avait pour but de mieux connaître ces groupes largement méconnus et d'initier un travail sur les impacts de la fréquentation (escalade et randonnée) sur celles-ci.

Pour les mousses, 7 espèces à enjeux écologiques importants ont été trouvées, et peu d'espèces sont présentes autour des voies d'escalade (peu humides).

Pour les lichens, deux espèces à enjeux ont été identifiées.

L'étude note également la présence de communautés composées d'espèces assez communes mais avec un nombre d'individus importants et des individus très âgés, ce qui est finalement rare au vu de la fréquentation globale des massifs forestiers.

Un enjeu fort existe sur trois types de communautés :

- communautés âgées avec recouvrement important sur blocs de grès,
- cavités ombragées et humides,
- communautés sur sommet de bloc de grès avec une couche d'humus importante.

La Commission Environnement s'est réunie 12 fois.

Président : Gilles Clugnac

Rapporteurs : Clothilde Campain, Françoise Chancelier

Partenaires principaux en 2022, 2023, 2024 : Conservatoire des Espaces naturels sensibles (ENS) de l'Essonne et de Seine-et-Marne, Museum national d'Histoire naturelle (MNHN), Ligue de protection des oiseaux (LPO), Pie-Verte Bio, Agrof'île, Association pour le développement des plantes médicinales et aromatiques (ADEPAM), Association des Naturalistes de la vallée du Loing (ANVL), association Azimut, Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, Réserve naturelle régionale du marais de Larchant, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT), Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseau et du Cycle de l'Eau (SIARCE), Institut médico-professionnel (IMPRO) Léopold Bellan, NatureParif, Chevêche 77, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP), Office pour les insectes et leur environnement (OPIE), Agence de l'Eau Seine-Normandie, Direction générale de l'Aviation civile (DGAC).

► Les suivis naturalistes

Le Parc réalise plusieurs suivis naturalistes sur des groupes à enjeux pour le territoire. Ainsi, de 2022 à 2024 des suivis ont été faits pour : les mollusques des zones humides, les odonates (libellules et demoiselles), les papillons de jour (rhopalocères) et papillons de nuit (hétérocères), les chauves-souris, certains oiseaux (chouettes effraie et chevêche, busards, huppe fasciée), pollinisateurs sauvages, amphibiens et certaines espèces de plantes liées aux mares et mouillères agricoles.

Pour les papillons de jour, 20 communes du Parc ne disposent d'aucune donnée dans les bases régionales. C'est pourquoi depuis 2020, le Parc s'est attaché à faire des inventaires sur ces communes. En 2022, 13 nouvelles espèces ont été inventoriées à Burcy. De plus, une rapide prospection à Guercheville, le 7 juillet, a permis de noter 8 données dont 6 nouvelles sur la commune.

Pour les papillons de nuit, depuis 2021, le Parc a été l'un des partenaires de l'association Noé. Deux sites ont été suivis en 2022 et 2023. Le site de Saint-Fargeau-Ponthierry se situe dans la moyenne, comparé aux 14 autres sites d'Île-de-France. Les dispositifs situés sur la parcelle maraîchère de Courances présentent quant à eux une forte abondance et diversité avec 1 075 papillons comptabilisés sur l'ensemble des sessions (contre 692 à Saint-Fargeau-Ponthierry) et 62 espèces identifiées (contre 27 espèces à Saint-Fargeau-Ponthierry). Une espèce déterminante ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique) a été identifiée (l'Écaille fermière) ainsi qu'une espèce très rarement observée en Île-de-France de par son incroyable mimétisme (la Feuille morte du chêne avec seulement 12 mentions en Île-de-France).

Pour les odonates, des inventaires ont été réalisés sur les nouvelles mares créées à Saint-Fargeau-Ponthierry en 2023.

Pour les mollusques, deux inventaires ont été faits dans des zones humides du Parc : Marais de Larchant (2022), marais de la Bichetterie à Maisse (2023 avec les techniciens du SIARCE) et marais d'Auvers-Saint-Georges (chaque année). Pour ce dernier, une espèce en particulier est suivie, le Vertigo Moulinsiana, petit escargot des zones humides, protégé au niveau européen, plus de 300 individus ont été retrouvés !

Pour les chauves-souris, le Parc a poursuivi son implication, initiée en 2007 dans vigie-chiro qui consiste à enregistrer les cris des chauves-souris émis le long de huit circuits routiers d'environ trente kilomètres (réalisés deux fois par an). Les cris sont analysés automatiquement et transmis au Museum national d'Histoire naturelle, qui suit l'évolution des espèces de chauves-souris à l'échelle nationale. Le Parc a complété ces circuits par la pose d'un boîtier qui enregistre les cris durant toute une nuit. Il

Chiffres clés de 2022-2023-2024

792 heures consacrées à la mesure 1
5 149 heures consacrées à la mesure 2
1 893 heures consacrées à la mesure 3

160 espèces d'abeilles sauvages ont été identifiées

90 appels SOS chauves-souris.

7 458 amphibiens sauvés à Bouville.

1 075 papillons de nuit comptabilisés dans la plaine de Courances.

12 projets en agro-foresterie accompagnés.

Trois nouvelles espèces de chiroptères identifiées sur le site Natura 2000 de la Haute-Vallée de l'Essonne.

a été réalisé, sur trois ans, 100 nuits d'enregistrement sur 46 sites, dont plus de la moitié sont des nouveaux sites choisis parmi les communes qui possèdent le moins de données. Sur ces trois années de pose du SM2 et sur les 42 communes 'prospectées', il a été mis en évidence 18 communes avec la présence d'une ou plusieurs espèces rares et protégées dont le Grand Rhinolophe, la Barbastelle et le Grand Murin.

Le Parc poursuit ses suivis des gîtes hivernaux des colonies de chauves-souris : cavités d'Ormesson (30 à 45 individus) et carrière de Puisselet (plus grande colonie d'hibernation de grands murins avec 300 individus). Le Parc réalise également de manière opportuniste des suivis dans les caves ou combles afin de détecter de nouveaux gîtes (châteaux, églises, maisons, anciennes glacières etc.). Belle surprise, 2022 a été marquée par la découverte de la plus grande colonie de mise-bas de Murin à oreilles échancrées d'Île-de-France dans une grange à Orveau, avec environ 400 individus. De la sensibilisation envers les propriétaires et l'agrandissement d'une ZNIEFF ont été faites pour protéger cette colonie exceptionnelle.

Pour la Huppe fasciée, en 2024, le Parc a participé à l'enquête de la LPO. Cet oiseau migrateur au plumage et au chant caractéristique nidifie dans notre région au printemps puis repart au cours de l'été dans les savanes du sud du Sahara. En Île-de-France, il ne niche que dans la moitié sud-est, son bastion étant le massif de Fontainebleau et le sud de l'Essonne ! La population de Huppe fasciée fluctue selon les années et il est difficile d'estimer le nombre de couples. L'objectif de cette enquête était de mieux connaître la population nicheuse afin de préciser la tendance de façon plus objective. Le territoire est vaste et pour nous aider dans cette étude, le Parc a sollicité ses habitants via ses réseaux. Deux stagiaires ont également fait des prospections ciblées. La nidification a été confirmée sur 12 communes : Le Vaudoué, Maisse, Achères-la-Forêt, Boutigny-sur-Essonnes, Milly-la-Forêt, Guigneville-sur-Essonnes, Oncy-sur-École, Bouville, Courances, Barbizon, et Videlles.

Pour les plantes caractéristiques des mares et mouillères, le Parc réalise chaque année les suivis, comme pour l'étoile d'eau (espèce protégée au niveau national), ce qui a abouti, en juin 2022, à la création de deux ZNIEFF sur les communes de Chevannes et de la Plaine de Bière.



Huppe fasciée

► Trames verte et bleue

Le Parc accompagne, chaque année, certaines communes dans la gestion de leurs espaces naturels.

- La Commune d'Achères-la-Forêt pour l'animation et la gestion du site de la platière de Meun, en partenariat avec le service des Espaces naturels sensibles de Seine et Marne (animation du COPIL organisation de 2 chantiers nature chaque année réalisés avec le Lycée agricole des Barres et la formation Lea CFI, ainsi qu'un chantier d'insertion professionnel avec Initiatives 77).
- Poursuite de la réouverture d'une pelouse calcaire à Boutigny-sur-Essonne grâce à plusieurs chantiers nature, en partenariat avec la Commune et l'association Le Geai, et rédaction du plan de gestion du marais de Jarcy. Suite aux travaux sur la pelouse deux espèces d'orchidées ont réapparu !
- Entretien du marais d'Auvers-Saint-Georges par pâturage.
- Rédaction d'un plan de gestion pour la platière de grès d'Ury, suite aux travaux de restauration de 2021 et réalisation d'un panneau pédagogique pour le site.

► Restauration des mares communales

Restauration de la mare de Fenneville à Brouy. L'objectif était de restaurer la mare, de lui redonner une forme plus naturelle, d'adoucir les berges en y intégrant un nouveau complexe d'étanchéité via un liner. Des fruitiers et un tilleul ont également été plantés en bordure du site. Coût : 29 396 €.

Restauration de la mare de la Padole à Mondeville. L'objectif consistait à reprendre les berges (notamment certaines maçonneries sous la ligne d'eau), de contenir les roseaux, de poser deux garde-corps et une passerelle sur l'exutoire, pour un coût de 38 117€ (grâce à une aide du plan de relance de l'État).

Pose d'une bâche sur la mare d'Achères-la-Forêt, ainsi que sur la mare de Fromont afin de garder ces deux mares en eau (200 et 250 m²) et de favoriser la biodiversité liée aux zones humides. Coût : 24 906€ pour la première et 24 945 € pour la seconde (via le contrat de Parc et les fonds de la Région Île-de-France).

Suivi des mares restaurées en 2021 à Tousson, Videlles, Chailly-en-Bière et Saint-Fargeau-Ponthierry.

Curage, restauration de l'étanchéité et renaturation d'un réseau de trois mares du bois des Bordes en 2023 à Saint-Fargeau-Ponthierry (coût : 68 702 €).

Restauration du mur et de la berge de la mare de Châtenoy en 2024 (coût : 7 125 €)

Curage et restauration de deux mares à Videlles (une mare maçonnée dans le bourg et une mare de platière dans le hameau des Roches en 2024 (coût : 25 556 €).



► Mise en œuvre de la SNAP

Après deux réunions de sensibilisation des collectivités et acteurs concernés (2024), le Parc a monté un dossier auprès de l'État pour recruter un agent afin de décliner la stratégie nationale des aires protégées (SNAP) sur le territoire. L'objectif est de protéger et gérer les zones à plus fort enjeu biodiversité du Parc (buttes gréseuses de l'Essonne, pelouses sur sable, zones humides). La mission a débuté en octobre 2024.

► Protection des espèces

Les amphibiens

Passage à faune de Larchant : l'entretien du dispositif installé en 2011 est réalisé chaque année par quatre personnes de l'équipe de Sésame et deux techniciens du Parc.



Passage à amphibiens de Bouville : le suivi quotidien se déroule chaque année sur une période de 70 jours grâce à l'aide d'une dizaine de bénévoles :

- 2022 : 1 811 amphibiens comptabilisés.
- 2023 : 1 559 amphibiens. C'est l'année avec le plus faible passage depuis 2015. Seul un tiers des effectifs a été retrouvé le long du dispositif (par rapport à l'année de passage maximum). Il semble que des déplacements aient eu lieu en décembre et janvier lors de remontées des températures. Il est probable également que les périodes de sécheresse estivale aient des répercussions sur le taux de mortalité des amphibiens.
- 2024 : 4 088 amphibiens comptabilisés.

En 2023 et 2024, le Conseil départemental de l'Essonne a lancé une étude sur les crapaudromes du Département (dont celui de Bouville) pour comprendre l'évolution des migrations de populations d'amphibiens sur ces différents crapaudromes où il est constaté une diminution générale du nombre d'amphibiens. L'objectif est également d'analyser le fonctionnement des ouvrages installés pour garantir et améliorer la protection des amphibiens sur ces zones. Malheureusement, aucune explication n'a pu être trouvée concernant les diminutions importantes des effectifs au début des années 2020. Heureusement, ces populations ont commencé à remonter en 2024. Il peut s'agir de fluctuations inter-annuelles, mais aussi l'impact d'une succession d'années sèches (2020 à 2023). Les conditions météo de 2024 ont été très favorables et ont vu les populations sur ce dispositif remonter fortement.

Sur ce site de Bouville, le Conseil départemental de l'Essonne étudie, avec l'aide technique du Parc, la possibilité de construire un passage à faune pérenne sous la voirie départementale. Il était prévu de réaliser les travaux courant 2020. Le projet a été reporté en raison de problèmes de financements. En début d'année 2021, le Conseil départemental a fait appel à un bureau d'étude pour affiner les détails techniques des travaux ainsi que les coûts. Parallèlement, un dossier a été constitué pour bénéficier de financements régionaux. Le Parc a été

associé aux réunions clés en tant que partenaire technique. Ce dossier est en pause depuis 2022, suite aux problèmes budgétaires rencontrés par le Département. Les passages ne peuvent donc se faire qu'à la main à l'aide de bénévoles.

Etude des pathogènes sur les amphibiens

Le 30 mars 2022 et le 12 avril 2023, Soline Bettencourt-Amarante, doctorante au Muséum national d'Histoire naturelle est venue sur le territoire du Parc pour effectuer des prélèvements à l'aide d'un écouvillon sur plusieurs espèces d'amphibiens (crapauds et tritons) afin d'alimenter ses recherches. Les résultats montrent que les animaux vivant dans des milieux modifiés par l'homme diffèrent morphologiquement de ceux évoluant dans des environnements naturels, bien que les traits distinctifs varient selon l'écologie et le sexe des espèces. Ces observations suggèrent des adaptations ou des réponses plastiques aux transformations paysagères chez ces deux amphibiens. Les organismes interagissent en permanence avec les micro-organismes de leur environnement, influençant leurs réponses au stress, aux ressources alimentaires et aux agents pathogènes, et affectant ainsi leur capacité à prospérer dans des paysages modifiés. Les changements d'usage des sols modifient de manière significative les relations hôte-microbe, affectant leur diversité et leur abondance.

SOS chauves-souris

En plus de ses prospections, le Parc aménage chaque année plusieurs sites pour favoriser l'hibernation des chauves-souris (ouvertures de combles d'église, de grange ou d'habitation, pose de cavités dans des glacières, création d'ouvertures dans des accès à des caves, etc.).

Chaque année, le Parc reçoit une trentaine d'appels dans le cadre du SOS chauves-souris. Plusieurs individus sont pris en charge et une majorité peut être relâchée après des soins. Plusieurs SOS locaux ont pu être gérés à distance, d'autres ont nécessité des déplacements : Morigny-Champigny, La Ferté-Alais, Orveau, Dammarieles-Lys, Lardy, Moret-sur-Loing, Abbeville-la-rivière, Itteville, Bourron-Marlotte, Milly-la-Forêt, Méréville et Cerny.

Le Parc assure une veille téléphonique pour les particuliers et les communes de son territoire. Chaque année, il reçoit une cinquantaine d'appels pour des demandes d'informations plus larges concernant les chenilles processionnaires, les frelons asiatiques, des animaux sauvages en difficultés, des conseils pour des nichoirs...

SOS rapaces

Le Parc reçoit chaque année une dizaine d'appels pour des rapaces en détresse. Après une analyse de la situation, des conseils sont prodigués et les oiseaux sont récupérés. Les rapaces blessés ou affaiblis sont transmis au centre de soin Chevêche 77 à Pringy (77). En 2024 par exemple, deux poussins d'effraie ont pu être récupérés dans l'école de Videlle. Après leur sauvetage, ils ont pu être relâchés dans la commune avec les enfants et habitants du village.

Chouettes effraies et chevêches

Le Parc a installé et suit un réseau d'une centaine de nichoirs pour la chouette chevêche et la chouette effraie. Les techniciens du Parc effectuent chaque année la pose, l'entretien et le suivi des nichoirs dans les combles d'église, les hangars, et chez les particuliers. La remise aux normes des accès aux combles d'église (Recloses, La Forêt-Sainte-Croix) ont été financés par le Parc, notamment pour pouvoir installer de nouveaux nichoirs.

Organisation de la 15^e Nuit de la Chouette en 2023, les techniciens du Parc ont réalisé 19 animations dans les écoles avec une première partie sur la présentation des rapaces et de leur mode de vie et une seconde partie

avec l'atelier de dissection de pelotes de réjection. 484 enfants ont été sensibilisés à la protection des rapaces nocturnes. Plusieurs sorties gratuites à destination du grand public ont également été organisées entre le 11 et le 25 mars 2023, réunissant près de 85 participants.

Prise en compte de la faune dans les travaux sur les bâtiments communaux

En 2023 et 2024 le Parc a accompagné deux communes (Boissy-aux-Cailles et Chailly-en-Bière) sur la prise en compte de la faune lors de leurs travaux de restauration d'église. En effet, les travaux allaient avoir lieu lors de la période de reproduction de plusieurs espèces protégées présentes dans le bâtiment (chouettes effraie, martinets, moineaux). Nos conseils ont permis de décaler les dates de travaux et de maintenir les accès et des cavités dans les murs rénovés pour permettre aux espèces de continuer à nicher dans les bâtiments.

Suite à ces opérations, une importante communication a été mise en place auprès des communes et particuliers pour favoriser les diagnostics avant travaux et sensibiliser aux moyens de prise en compte des besoins de la faune lors des travaux (chouettes, hirondelles, martinets, moineaux, amphibiens, lézards etc.).

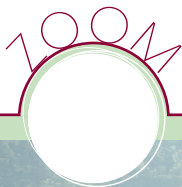
Dans le cadre de ses aides financières, le Parc a mis en place une éco-conditionnalité « Biodiversité », qui fait que chaque commune demandant une aide doit réaliser une « nouvelle action » en faveur de la nature. Dans ce cadre, le Parc a accompagné 12 communes en 2023 et 14 communes en 2024. Il s'agit de la mise en place de projet comme la pose de nichoirs, la restauration d'une zone humide ou à la mise en place de gestion différenciée sur un espace vert communal.

Busards

Le Parc participe ponctuellement au réseau busards (sud Essonne et sud Seine-et-Marne) animé par les associations Pie-Verte Bio et la LPO Gâtinais, en partenariat avec les agriculteurs. Ce réseau identifie les nichées de busards cendrés, Saint-Martin et des roseaux dans les champs de céréales. L'objectif est de protéger ou déplacer les nids si les moissons se font avant l'envol des jeunes. Le Parc met à disposition du matériel (cages, jumelles), participe à la recherche des nids et à la concertation avec les élus et agriculteurs, et a créé une base de données à l'échelle du Parc pour pouvoir valoriser le travail entre association et agriculteurs.



Nid de Busards Saint-Martin dans un champs d'orge
(photos LPO Seine Gâtinais)



Courances/Fleury-en-Bière (grandes cultures)

Agroforesterie

Le Parc finance la plantation d'arbres et de haies chez les agriculteurs, avec l'accompagnement technique d'Agrof'île. De 2022 à 2024, accompagnement de 12 projets (pour un coût total de 141 605 €) :

- ferme des Nouvelles Terres de Courances pour la plantation d'un verger pâturé et d'une haie le long de la pâture : 30 poiriers et 90 pommiers de variétés anciennes du Gâtinais français identifiés lors des inventaires communaux (greffés et mis en pépinière pour les conserver),
- ferme du Fief à Boissy-aux-Cailles pour la plantation de deux haies de 900 mètres en grandes cultures, ainsi qu'un alignement de 10 pommiers,
- ferme des jardins de Saint-Fargeau, pour la plantation d'un verger pâturé de 50 arbres,
- ferme des Bordes à Milly-la-Forêt, pour la plantation d'une haie brise vents sur deux rangs de 250 mètres et complément avec des noyers, noisetiers et arbustes à baies dans le parcours volailles (bien-être animal) et 20 pommiers en alignement,
- ferme Cocobio à Videlles, 300 mètres de haies,
- ferme la Chaillotine à Chailly-en-Bière et Villiers-en-Bière, plantation d'un kilomètre de haies,
- ferme Eden Haies à la Chapelle-la-Reine : 3 kilomètres de haies,
- ferme de Montgermont : 6 kilomètres de haies plantées sur les communes de Villiers-en-Bière, Boissise-le-Roi, Pringy,
- plantations d'un verger de 30 arbres chez un éleveur de porcs plein air à Chevannes,
- cressonnière de Cerny : plantation d'une haie de saules et gestion d'une haie de thuyas qui a servi à la création de tables et bancs pour le site,
- plantation de 300 mètres de haies chez une chevrrière de Larchant,
- plantation d'un pré-verger de 50 fruitiers à Arbonne-la-Forêt.

Fin du projet POCSIF (pâturage ovin en grandes cultures de 2020 à 2022). Il a permis de montrer que le pâturage des inter-cultures par les ovins ne cause pas de pertes de rendement, voire l'améliore légèrement, tout en permettant d'apporter de la nourriture gratuitement aux brebis de septembre à mars. Les brebis voient leur état général s'améliorer sur cette période (de bon à excellent) et les chercheurs ont pu constater une baisse de plus de 60 % de la pression des limaces sur les cultures (soit mangées soit détruites par les sabots). Il y a un travail en moins à faire pour les céréaliers : pas de destruction des couverts avant semis.

Courances/Fleury-en-Bière (haies)



Soisy-sur-École (haies)



La Chapelle-la-Reine (parcours volailles)



Milly-la-Forêt (parcours pour volailles)



► Sensibilisation

Chaque année le Parc accueille deux formations pour permettre au grand public ou aux professionnels de participer à l'inventaire des espèces d'Île-de-France. Le Suivi photographique des insectes pollinisateurs (SPIPOLL) consiste à photographier pendant 20 minutes tous les visiteurs d'une fleur choisie. Trois demi-journées par an, organisées par l'Office pour la protection des insectes et leur environnement (OPIE) ont permis de former à chaque fois 15 à 20 personnes. Les données sont ensuite envoyées au Muséum national d'Histoire naturelle. L'école d'herpétologie d'Île-de-France permet chaque année de former 15 personnes (professionnels, étudiants ou particuliers) à la reconnaissance des reptiles (serpents et lézards) et aux méthodes de prospections.

Le Parc est intervenu à l'évènement « jour de la nuit » organisée par la Communauté de Communes entre Juine et Renarde à Boissy-sous-Saint-Yon le 15 octobre 2022 avec une présentation des enjeux de biodiversité liés à l'éclairage public, suivie d'une soirée de découverte des chiroptères devant plus de 80 personnes. Le Parc est également intervenu aux premières rencontres régionales chiroptérologiques d'Île-de-France qui se sont tenues à Orsay devant 200 personnes, le samedi 19 novembre 2022.

► Natura 2000 : Haute-Vallée de l'Essonne

29 contacts auprès de propriétaires de parcelles en Natura 2000 qui ont permis un renouvellement de **Charte Natura 2000** (pour 90 hectares) en 2022. Adhésions en 2023 : du Département de l'Essonne pour son ENS à Prunay-sur Essonne ainsi que de l'Île de loisirs de Buthiers pour ses pelouses sur sable et marais. Pour 2024, trois renouvellements de Charte (propriétaires privés) et travail sur un projet de restauration des pelouses sur sable avec la Commune et l'Île de Loisirs de Buthiers.

Suivis scientifiques : le Parc a réalisé pour la deuxième année consécutive plusieurs prospections sur le marais des Rabiers à Prunay-sur-Essonne sur les chiroptères. Trois nouvelles espèces ont été identifiées :



Barbastelle d'Europe

la Pipistrelle de Khul, la Barbastelle (en danger critique en Île-de-France) et le Murin de Daubenton (en danger en Île-de-France).

Le Parc a également mené un inventaire des odonates (libellules et demoiselles) afin de

rechercher la Cordulie à corps fin, espèce protégée au niveau européen. Ce sont 8,7 kilomètres de linéaire qui ont été prospectés.

Cet inventaire a été réalisé en juin et juillet 2022. 18 exuvies et 2 imagos de Cordulie à corps fin ont été observés sur l'Essonne au niveau des secteurs des marais de Bonu-Bonnevaux, aux Prés du Buisson ainsi qu'aux Marais de Boigneville.

Globalement, selon l'étude menée par Ecosphère, l'état de conservation de la population paraît « bon » en l'absence de perturbations hydrauliques majeures et/ou anthropiques des berges.



Cordulie à corps fin

Un nouveau suivi des landes sèches à callunes a été réalisé en novembre 2022 sur les secteurs du Larris des Boullins, des Canches ainsi que sur le secteur de Villetard. Les notes obtenues sur le secteur des Canches (Chantambre) sont quasiment identiques à celles obtenues lors du protocole effectué en 2019, ce qui montre une stabilité de ces milieux.

Ce suivi a été poursuivi en 2023 et 2024, auquel s'est ajouté un suivi des pelouses sur sablo-calcaires des Canches (Buno-Bonnevaux).

Conclusions : on a pu noter une amélioration de l'état de conservation sur les landes (après une année 2024 particulièrement humide, mais une dégradation de l'état de conservation sur les pelouses sablo-calcaires des Canches, à cause d'une refermeture des milieux due à la dynamique forestière.

Enfin, depuis 2024 le Parc participe au projet de



recherche Sonosylva du Muséum national d'Histoire naturelle et de l'Office français pour la Biodiversité. Sonosylva teste la mise en place d'un plan de suivi de la biodiversité terrestre par l'acoustique dans les forêts des espaces protégés de France métropolitaine. Les objectifs du projet consistent à décrire

la composition des paysages sonores forestiers, estimer la quantité de technophonie (bruits des machines humaines), évaluer la phénologie des paysages sonores, et sensibiliser un large public aux sons des espaces naturels et à la pollution sonore qui les impacte.

Sensibilisation : le 26 mai 2023, une dizaine de personnes ont participé à une sortie nature à la découverte des papillons du Gâtinais dans les Canches à Nanteau-sur-Essonne. Cette sortie pour le grand public était ouverte aux adhérents de la marque Valeurs Parc. Les participants ont découvert une incroyable diversité d'espèces de papillons et ont pris conscience de ce qu'il était nécessaire de développer pour favoriser cette diversité.

En 2023 et 2024, cinq études d'incidence ont été réalisées (courses à pied et cycliste, coupes d'arbres) afin d'adapter les itinéraires et les périodes pour ne pas avoir d'impacts sur les habitats et les espèces protégées.

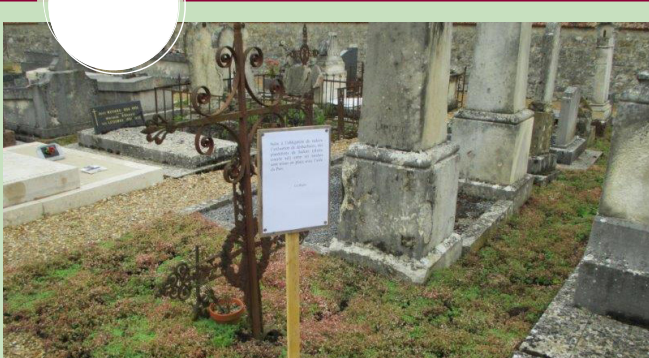
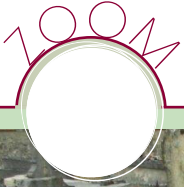
Communication : réunion d'un comité de pilotage annuel, rédaction d'une fiche-info, réalisation de onze posts sur les réseaux sociaux, communication sur les aides Natura 2000 via des contrats grâce à un article dans l'Abeille du Parc.



RESSOURCES EN EAU

Eaux souterraines, eaux des rivières, eaux de sources... Sensibilisation, accompagnement, expérimentation

→ **Mesure 4 . Améliorons la qualité de l'eau par une gestion rigoureuse de la ressource et des usages**



Il est vert mon cimetière

Suivi de l'enherbement des cimetières de Vayres-sur-Essonne et d'Arbonne-la-Forêt, après leurs travaux de végétalisation en 2021 : les résultats sont très satisfaisants !

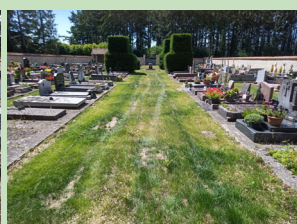
Des conseils ont également été apportés pour la gestion du cimetière de Saint-Germain-Sur-École.

Suivi de l'enherbement du cimetière de La-Ferté-Alais en 2023. Nous avons testé l'enherbement sur des parties très en pente par la pose de nattes préensemencées. Les résultats de cet enherbement expérimental se sont avérés très concluants pour limiter l'érosion des sols sableux en pente.

La Ferté-Alais



En 2024, prise de contact et rendez-vous sur site avec les communes de Maisse, Boissise-le-Roi, Champmotteux, Janville-sur-Juine, Achères-la-Forêt et Soisy-sur-École pour des projets de végétalisation de cimetière, qui seront réalisés à partir de 2025.



Arbonne-la-Forêt

► Plantons nos trottoirs



Afin de faciliter la gestion des trottoirs et éviter l'utilisation de produits chimiques contre les « herbes folles », le Parc accompagne les Communes.

En 2022, planter nos trottoirs a été réalisé sur la Commune de Larchant.

Les travaux ont consisté à découper le bitume ou béton en pieds de mur afin de permettre

leur plantation (pour éviter que les herbes spontanées poussent à la jonction entre le mur et le trottoir), décompacter certaines portions en grave calcaire, déposer quelques pavés et apporter de la terre.

Le Parc a fourni également les plants aux 16 particuliers volontaires pour planter devant chez eux, avec l'aide des élus et services communaux.

Il s'agit de plantes vivaces demandant très peu d'entretien ou d'arrosage, type géranium macrorrhizum ou iris.



La Commission Environnement s'est réunie 4 fois.

Président : Gilles Clugnac

Rapporteurs : Clothilde Campain, Françoise Chancelier

Partenaires principaux en 2022, 2023, 2024 : Syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière École (SIARE), Syndicat intercommunal d'aménagement du Rebais, Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), Conservatoire des Espaces naturels sensibles (ENS), Office national des forêts (ONF), Institut Médico-éducatif Antoine Koenigswarter de Gillevoisin (IME), Institut Médico-professionnel Léopold Bellan de Vayres-sur-Essonnes (IMPRO), Chambres d'agriculture de Seine-et-Marne et d'Île-de-France, Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAFAF), Directions départementales des territoires (DDT) 77 et 91.

► Service public d'assainissement non collectif du Parc (SPANC)

Contrôle des installations existantes

426 contrôles en 2022, 370 contrôles en 2023 et 520 contrôles en 2024.

Environ 50 % des contrôles réalisés dans le cadre du bon fonctionnement, 20 % des contrôles réalisés dans le cadre d'une vente, 15 % des contrôles dans le cadre d'avis de conception et 15 % de contrôles « de bonne exécution » de réalisation des travaux prévus par les avis de conception.

Chaque contrôle (de bon fonctionnement, pour vente, de conception ou de réalisation) donne lieu à un avis du SPANC (rédaction de compte-rendu, émission d'une facture).

Mises aux normes des installations

Le Parc a réalisé 72 contrôles de conception et 32 contrôles de bonne exécution (réalisation) pour la réhabilitation des installations d'assainissements non collectifs des particuliers.

Poursuite du projet de réhabilitations groupées sur les communes d'Amponville et d'Ormesson lancé en 2019. En effet, plusieurs installations des deux communes se situent sur un périmètre de protection de captage d'eau potable, et génèrent donc un risque pour la qualité des eaux.

Les études de sol et de définition de filière pour les 58 volontaires des deux communes ont eu lieu fin 2020.

Les contrôles de conception des filières ont été réalisés et transmis aux usagers.

Le SPANC Parc a proposé à ces derniers de faire réaliser les travaux via une convention travaux. Seuls 8 usagers sont inscrits au vu des montants de travaux estimés. En parallèle, des demandes de subventions ont été réalisées auprès des partenaires susceptibles de financer une partie des installations : AESN et CD77.



Chiffres clés de 2022-2023-2024

9 140 heures consacrées à la mesure 4

1 316 contrôles réalisés dans le cadre du SPANC.

Un taux de conformité en 2024 de 40 % pour les assainissements non collectifs du territoire.

Le SPANC Parc a souhaité expérimenter la mise en place d'une subvention. Celle-ci est financée grâce aux pénalités recouvertes pour les refus de contrôle et de réhabilitation.

Ainsi, 25 usagers ont fait les travaux de mise en conformité en 2022 grâce à cette subvention, pour 137 000 €.

20 usagers ont bénéficié de cette aide en 2023, pour 101 054 € et 18 usagers en 2024 pour 114 224 €.

Le taux de conformité en 2024 est à 40 % pour les assainissements non collectifs du territoire (il était de 34,3 % en 2021 et de 10,4 % en 2011).

La vie du SPANC est également ponctuée par des groupes de travail réunissant les élus (entre 1 et 3 par an).

Le SPANC a l'obligation de produire un bilan présentant l'activité du service, c'est le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) qui est élaboré en année n pour l'année n-1. Les rapports pour 2021, 2022 et 2023 ont donc été publiés et présentés lors d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) annuelle.



AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE

Maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, réduction des déchets, circulation des des véhicules terrestres à moteur

Sensibilisation, gestion, expérimentation

- **Mesure 5 . Luttons contre la production de déchets pour en assurer une meilleure gestion**
- **Mesure 6 . Limitons les sources et les impacts des nuisances**
- **Mesure 7 . Incitons à l'utilisation sobre des énergies et au développement des énergies renouvelables**
- **Mesure 8 . Accompagnons le développement des moyens de transports durables**



19% d'économie
sans gros travaux

€

salle polyvalente

éclairage public
école
Mairie

La création d'un service d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie

Grâce au soutien financier de l'ADEME, le Parc a lancé dès 2022 une expérimentation de service de Conseil en énergie partagé pour les communes de 2 000 à 10 000 habitants.

La démarche s'est progressivement structurée avec les intercommunalités engagées sur le sujet : les Communautés de communes des 2 Vallées, du Val d'Essonne puis en 2024 avec l'agglomération de l'Étampois Sud Essonne.

Inventaires patrimoniaux, bilans énergétiques, instrumentation et accompagnement technique ont permis aux communes de mieux suivre leurs consommations et d'identifier des actions de sobriété.

Ce service, construit pas à pas avec les élus et les techniciens, est devenu un véritable levier collectif pour optimiser les projets de rénovation énergétique et mobiliser les financements disponibles.



► Rénovation énergétique des communes et extinction de l'éclairage public

Le Parc a poursuivi son rôle d'accompagnateur des Communes dans leurs projets de rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public et a renforcé cet accompagnement avec la création d'un service constitué de Conseillers en énergie partagé et d'un Écologue de flux (voir zoom). En plus de nombreux conseils et visites sur le terrain, le service a proposé des évaluations thermiques simplifiées de bâtiments énergivores et des diagnostics de l'éclairage public en prenant en compte les enjeux de la trame noire (voir ci-après).



Optimiser la maîtrise de l'énergie avec ENEDIS

Le partenariat avec ENEDIS a constitué un levier majeur pour accompagner les communes dans la réduction de leurs consommations.

À partir de 2023, le Parc a bénéficié de l'accès au portail « Espace Mesures & Services », permettant d'analyser les courbes de charge et d'identifier les consommations inutiles (nuits, week-ends, vacances scolaires).

Cette collaboration a aussi permis d'agir concrètement : réduction des puissances souscrites, résiliation des compteurs dont nous n'avons plus l'usage alors qu'un contrat y était toujours associé, récupération d'historiques de consommation et optimisation des abonnements.

Les échanges réguliers avec les équipes d'ENEDIS ont facilité la mise en place d'actions de sobriété et renforcé la capacité des communes à piloter leurs équipements publics.

Ce partenariat illustre la volonté du Parc de travailler main dans la main avec les distributeurs d'énergie pour offrir aux collectivités des solutions pratiques, efficaces et directement opérationnelles.

Grâce aux programmes d'action de la Région Île-de-France et des Départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne, plus de 500 000 € de subvention ont été attribués aux collectivités pour des travaux d'isolation des bâtiments en matériaux biosourcés (chanvre, bois) et de rénovation de l'éclairage public dans l'objectif de limiter l'impact sur l'environnement. Parmi les projets d'ampleur, le Parc a notamment accompagné les projets :

- d'isolation par l'extérieur en béton de chanvre de l'école élémentaire de Perthes-en-Gâtinais,
- d'isolation du foyer rural d'Auvers-Saint-Georges (béton de chanvre, laine de chanvre, menuiseries bois),

La Commission Énergie s'est réunie 12 fois.

Président : Denis Céladon

Rapporteurs : Fabien Bidault, Amélie Ferlay

Voir aussi les Commissions Environnement et Attractivité

Partenaires principaux en 2022, 2023, 2024 : Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN), l'Agence de la maîtrise de l'énergie (Ademe), EDF, GRDF, SICAE, SDESM, Enedis, Rezo Pouce, ONF, France Nature Environnement, Office français de la biodiversité (OFB), Agence régionale de la biodiversité Île-de-France (ARB), Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

- de rénovation du parc d'éclairage public de La Ferté-Alais, Milly-la-Forêt, Boutigny-sur-Essonnes, Moigny-sur-École, Gironville-sur-Essonnes, Oncy-sur-École, Courdimanche-sur-Essonnes, Mondeville, Boissise-le-Roi, Recloses, Amponville, Châtenoy, Chevrainvilliers, Nanteau-sur-Essonnes.

Le Parc a organisé une candidature groupée au fonds Chêne ACTEE+ de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), permettant à des communes le financement d'audits énergétiques et de frais de maîtrise d'œuvre (15 925 €).

Il propose aussi son aide au montage de dossiers de subventions auprès de la Région, de l'État (DETR, DSIL, Fonds Vert), ou des intercommunalités.

Enfin, il a communiqué sur les projets réalisés et a organisé des visites de projets exemplaires sur le territoire, comme par exemple les écoles de Perthes-en-Gâtinais, la nouvelle mairie de Champmotteux et l'extension de la mairie de Courdimanche-sur-Essonnes. Il a proposé des webinaires aux élus et agents (programme ACTEE+ fonds Chêne, label Villes et Villages Étoilés, rénovation énergétique...).

Le service a assuré le suivi des conventions avec les partenaires (ADEME, CCVE, CC2V, CAESE, Région et Départements). Il a rendu compte de son travail à chaque Commission Énergie du Parc, et a organisé un comité technique et un comité de pilotage chaque année.

► Bilans énergétiques du patrimoine des collectivités

Le service propose aussi d'aider les élus à définir un plan d'action de maîtrise de l'énergie prenant en compte l'ensemble des consommations d'énergie du patrimoine de leur collectivité.

Ce bilan énergétique patrimonial est un outil d'aide à la décision qui se décompose en 3 principales étapes :

- L'inventaire patrimonial, un document Excel recensant de façon exhaustive les bâtiments et armoires d'éclairage public, les points de livraison (PDL), les distributeurs et fournisseurs d'énergie, les surfaces des bâtiments, toutes informations nécessaires à la compréhension des consommations énergétiques de la commune (travaux réalisés ou prévus...) ;
- Le document de synthèse des enjeux énergétiques qui présente l'évolution des consommations, un bilan de facturation sur une année complète, les enjeux réglementaires (Décret tertiaire, décret BACS...), les objectifs 2030 et 2050, et des propositions d'actions d'amélioration (réduction des puissances souscrites, résiliation d'abonnement, mise en place d'une programmation/régulation du chauffage, audit énergétique ou directement travaux d'isolation, installation d'énergies renouvelables...);
- La présentation de ces documents aux élus et agents de chaque commune afin qu'ils s'approprient les enjeux identifiés.

Pour faciliter la récupération des données auprès des distributeurs d'énergie (ENEDIS, SICAE, GRDF) et des

Chiffres clés de 2022-2023-2024

549 heures consacrées à la mesure 5

56 525 heures consacrées à la mesure 7

689 heures consacrées à la mesure 8

45 dossiers de subvention pour la maîtrise de l'énergie des collectivités du Parc, soit 518 906 € de subvention (14 pour l'isolation en biosourcés, 33 pour l'éclairage public).

Plus de 30 bilans énergétiques communaux réalisés et présentés aux élus.

3 fiches retours d'expérience éditées sur des projets de rénovation énergétique de bâtiments en biosourcés.

10 études de faisabilité pour des projets photovoltaïques prises en charge à 100 % par le Parc en 2024.

45 emprunts du broyeur de végétaux par les Communes

100 % des communes ont pris un arrêté réglementaire pour la protection des chemins.

fournisseurs (EDF, Total Énergies, ENGIE...), le Parc a demandé aux communes des mandats d'autorisations d'accès aux données et travaille en parallèle avec ces opérateurs pour faciliter la remontée des données.

Plus de 30 communes ont ainsi bénéficié de cet accompagnement personnalisé.

► Mise en place d'un outil de suivi des consommations énergétiques

Le service a acquis un outil de suivi des consommations énergétiques, CEP-View, dans lequel toutes les consommations et facturations récoltées par le service sont enregistrées.

L'interface propose des diagrammes, des cases pour mettre des commentaires, la possibilité de remplir un programme d'actions, et il est consultable par les collectivités via un compte personnalisé sécurisé.

Les élus et techniciens peuvent ainsi eux-mêmes prendre en main l'outil et s'approprier pleinement leurs consommations.

► Optimisation des chaudières

La sobriété énergétique des bâtiments est fortement liée à la programmation et la régulation des systèmes de chauffage. Dans le but d'optimiser leur performance dans les bâtiments des communes conventionnées, les conseillers en énergie ont installé des capteurs de température.

Ces derniers ont été déployés dans plusieurs communes, telles qu'Oncy-sur-École, Chailly-en-Bière et Boutigny-sur-Essonnes, permettant ainsi de réaliser un diagnostic des systèmes de programmation et de régulation en place.

Dans un deuxième temps, les conseillers ont accompagné les collectivités afin d'ajuster les périodes de chauffage en fonction des horaires d'occupation des locaux chauffés, tout en s'assurant que le confort des usagers était maintenu.

Cet accompagnement a par exemple permis à la commune de Chailly-en-Bière de réaliser, au cours de la saison de chauffage 2022/2023, une économie de 62 791 kWh, soit une réduction de 5 828 € sur sa facture énergétique.

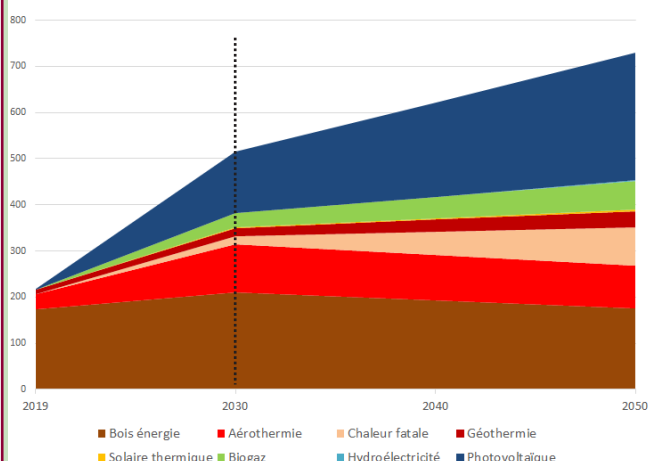
► Pollution lumineuse : étude de la Trame noire sur 102 communes

Le Parc a été reconnu *Territoire de Villes et Villages Étoilés* par l'Association Nationale de Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes en 2021.

En 2022, il a souhaité aller plus loin et connaître l'état de la pollution lumineuse et son impact sur la biodiversité nocturne. Il a donc confié à un prestataire l'étude des réseaux écologiques nocturnes, la Trame noire, sur les communes de son périmètre élargi à une partie des communes limitrophes (soit 102 communes).



Répartition par énergie renouvelable du mix énergétique pour le scénario « transition énergétique » retenu (GWh/an)



Le schéma de développement des énergies renouvelables et de récupération

En 2023, le Parc a engagé l'élaboration d'un schéma de développement des énergies renouvelables, soutenu par l'ADEME.

Ce travail a permis de croiser données techniques, ateliers participatifs et sondages citoyens afin de définir une stratégie territoriale partagée.

En 2024, la démarche a été reprise et étendue aux intercommunalités du Val d'Essonne et de Melun Val de Seine grâce à un soutien de la Région Île-de-France, renforçant la cohérence régionale.

Ce schéma constitue désormais une référence pour orienter les projets photovoltaïques, de chaufferies bois ou de réseaux de chaleur, tout en garantissant leur compatibilité avec les enjeux paysagers et environnementaux du territoire.

La stratégie du territoire du Parc est basée sur ses potentiels énergétiques, elle priorise les économies d'énergie et intègre les enjeux de biodiversité et de préservation des paysages et des patrimoines identitaires qu'ils soient géologiques ou archéologiques...

L'étude de la Trame noire, en complétant celle des Trames Verte et Bleue, lui permet depuis d'intégrer d'avantage et avec plus de précision la préservation de la biodiversité nocturne à tous les niveaux de l'action territoriale (SCOT, PLU, Schémas directeurs d'éclairage, projets de rénovation de parcs d'éclairages...).

L'étude a été financée à 50 % par la Région Île-de-France et à 50 % par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports.

► Études photovoltaïques

En 2024, des études d'autoconsommation collective ont été menées à Milly-la-Forêt, Oncy-sur-École et Angerville.

► Études et projets bois-énergie

Des études de faisabilité ont été menées pour des chaufferies bois à Saint-Escobille et Authon-la-Plaine.

► Rezo Pouce

Entre 2022 et 2024, le Parc a déployé et animé le dispositif d'autostop organisé Rezo Pouce, devenu Mobicoop, afin d'encourager les mobilités partagées et de limiter les nuisances liées aux déplacements individuels.

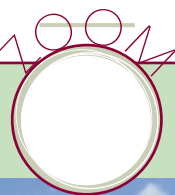
Le travail engagé a permis un maillage territorial sur 63 communes, puis une extension à trois communes supplémentaires en 2023. L'animation du réseau a reposé sur des formations (élus, techniciens), des animations grand public (baptêmes d'autostop, rallye Rezo Pouce). Une éco-conditionnalité a été mise en place afin d'encourager l'appropriation du dispositif par les communes, 44 % d'entre elles l'avaient validée fin 2024.

En 2023, le dispositif comptabilisait 620 inscrits, 222 annonces publiées et une estimation de 1 tonne de CO₂ économisée. Toutefois, la masse critique d'utilisateurs nécessaire à sa pérennité n'a pas été atteinte : le dispositif a été arrêté en 2024 sur le territoire du Parc.

► Soutien à la promotion du vélo

Le Parc a soutenu la promotion des mobilités cyclables : cession de 35 vélos à assistance électrique aux hébergeurs Valeurs Parc, et mise en place et suivi d'une éco-conditionnalité vélo, validée par 42 % des communes en 2024.

Le Parc a également contribué à l'élaboration et au suivi des stratégies de mobilité des partenaires, notamment le Plan des Mobilités en Île-de-France et les Schémas Directeurs Cyclables des EPCI du territoire.



La SCIC Gâtinais Bois Énergie



La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Gâtinais Bois Énergie est un outil essentiel pour la filière locale bois énergie.

En associant collectivités, entreprises et acteurs forestiers, elle sécurise l'approvisionnement en bois-énergie et favorise une gestion durable des ressources.

La SCIC permet de faciliter les livraisons, d'accompagner les communes dans leurs projets de chaufferies et de valoriser les sous-produits forestiers. Elle illustre la capacité du Parc à fédérer les acteurs autour d'une gouvernance innovante, au service de la transition énergétique et de l'économie locale.

La SCIC organise les livraisons de 9 chaufferies bois du territoire, ce qui représente plus de 100 livraisons chaque année pour un peu moins de 500 tonnes de plaquettes forestières locales livrées.

Chaque année, l'Assemblée Générale réunit l'ensemble des coopérateurs, dresse le bilan annuel et définit la feuille de route de l'année à venir.



Exemple d'une manifestation Zéro déchets : le Grand pique-nique du Parc

Une journée de manifestation au Domaine départemental de Chamarande, le 25 septembre 2022 :

- 3 019 visiteurs.
- un marché de terroir avec 23 exposants locaux, dont 12 Valeurs Parc et 2 artisans d'art.
- 5 stands de restauration : 3 food-trucks, 2 stands vendant de la nourriture (assiettes du terroir et sandwiches), un boulanger et un artisan glacier.
- 30 tables de pique-nique étaient également disposées sur la pelouse, à proximité des stands de restauration.
- environ 500 repas et 100 crêpes vendus sur la journée.

L'objectif était de réaliser un événement zéro-déchet, grâce à la location par le Parc de plateaux/assiettes/couverts en faïence et la mise à disposition d'écocups, ainsi qu'à la présence de points de tri des déchets. Un accent particulier sur l'approvisionnement en produits Valeurs Parc avait été demandé aux stands de restauration et sur la limitation des déchets (pas de vente de bouteille d'eau en plastique, pas de barquettes pour les frites, pas de serviettes papier...). La démarche zéro déchet a permis de limiter très fortement les déchets de restauration. Ainsi on a pu compter :

- 3 kilos de déchets organiques (compostés à la Maison du Parc). Les 6 petits seaux à compost ont largement suffi (un seul était à peu près plein),
- une cinquantaine de bouteilles en verre,
- moins de 10 kilos de déchets recyclables (essentiellement des cartons)



Poubelles à 14h30 après le rush du repas

- moins de 5 kilos de déchets divers

Ainsi tout compris, on estime que l'événement a produit moins de 30 kilos de déchets dont 25 ont été recyclés (verre, carton...) ou compostés. Alors que selon l'ADEME une manifestation de 3 000 personnes produit en moyenne 1 500 kilos de déchets et 300 kilos de papier !!!

Le succès de cette expérimentation fait que cette manifestation zéro-déchets a été reconduite en 2023 à Chamarande et en 2024 à Barbizon.

► Réduction des déchets

Le Parc mutualise un broyeur à végétaux, qu'il met à disposition des communes du territoire.

En 2022, 13 Communes du Parc qui l'ont utilisé, pour une centaine d'heures au total. Le broyeur permet de transformer les déchets végétaux des communes en paillage qui est réutilisé dans les massifs de fleurs des communes.

En 2023, 16 communes pour 134 heures d'utilisation et en 2024, 16 communes et 161 heures.

Pour un coût global de 5 596 € entre 2022 et 2025 (coût moyen de 10 € de l'heure, contre 30 € de l'heure en location, soit une économie d'environ 3 200 € par an pour les communes du Parc).

► Les événements zéro déchets

En 2024, le Parc a réalisé une formation avec trois associations du territoire organisant une manifestation pour la réduction des déchets lors de leur événements (1^{er} mars, pour deux festivals d'escalade durable et un éco-festival) et mise en place d'un prêt de matériel (écocups, plateaux, serviettes).

Il a également rédigé une charte « Eco événement » à destination des communes pour soutenir l'organisation de manifestations Zéro Déchets et développé une prestation de mise à disposition et de lavage de vaisselle avec la Recyclerie du Gâtinais.

Une action de tri et recyclage des déchets papiers a été mise en place à la Maison du Parc, pour les agents. Deux tonnes de papier ont été recyclées à cette occasion !

► Compostage

Une formation au compostage a été organisée dans le cadre du réseau Valeurs Parc, pour les hébergeurs et les boutiques gâtinaises. Une dizaine de composteurs ont été cédés aux participants.

► Protection des chemins

Le Parc a accompagné les communes dans la limitation de la circulation des véhicules terrestres à moteur sur les chemins : 100 % des communes ont pris un arrêté réglementaire, avec un soutien financier apporté à trois communes (Valpuseaux, Chailly-en-Bière et Saint-Sauveur-sur-École).

► Lutte contre les dépôts sauvages

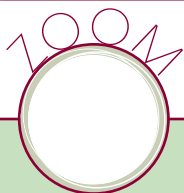
Pour accompagner les Communes dans leur lutte contre les dépôts sauvages, le Parc a mené une enquête sur leurs besoins en matériel (pièges photos, barrières, panneaux) dans l'objectif de mener une opération groupée de commandes en 2025-26, avec un financement régional (fonds propreté).



Valeur culturelle, évolution, identité paysagère, esprit des lieux

Connaissance, préservation, valorisation

- **Mesure 13** . Partageons la connaissance du paysage pour faire vivre l'identité du territoire
- **Mesure 14** . Préservons et valorisons les lieux emblématiques et les paysages remarquables
- **Mesure 15** . Concevons chaque aménagement comme un élément de l'identité des paysages de demain



La végétalisation des espaces publics

Végétaliser les espaces publics est essentiel pour améliorer durablement la qualité de vie dans les communes. La présence d'arbres, de jardins et de surfaces plantées contribue à rafraîchir naturellement l'air et à lutter contre les îlots de chaleur. Ces aménagements favorisent aussi la biodiversité en offrant des refuges à de nombreuses espèces. Enfin, les espaces verts renforcent le bien-être des habitants, créent des lieux de rencontre conviviaux et valorisent l'image de la commune, tout en participant à une transition écologique nécessaire.

Le Parc a accompagné durant ces trois ans de nombreux projets de végétalisation d'espaces publics portés par les communes, par le prisme de ces dispositifs d'aide à la valorisation paysagère. Ces espaces sont ainsi pensés et conçus dans une vision transversale du paysage qui intègre notamment les questions de gestion de l'eau, de matériaux qualitatifs, d'intégration de la biodiversité, de gestion écologique de ces espaces, etc.

L'exemple de la désimpermeabilisation du parvis de la mairie de Boutigny-sur-Essonne.



Le projet consistait à désimpermeabiliser deux places de stationnement non utilisées dû au plan vigipirate et de les revégétaliser pour créer des massifs de plantes vivaces agrémentés de mobilier en grès. La subvention du Parc représentait 75 % du montant du projet, soit environ 7 500 € grâce au soutien financier de la région Île-de-France.

L'exemple de la plantation d'arbres d'alignements à Villiers-en-Bière.



Le projet consistait à planter une trentaine d'arbres d'alignements d'essences locales diversifiées au niveau de l'entrée de ville de Villiers-en-Bière. Les enjeux étaient notamment de faire ralentir les voitures au niveau de cette entrée de ville, d'améliorer la qualité paysagère du site, de stocker l'eau sur cette zone humide. La subvention du Parc était de 5 000 € pour cette opération.

► L'Observatoire photographique des paysages



2022- Formation à la prise photographique à destination des élus

Plusieurs actions ont été mises en place afin de faire vivre l'outil de suivi des paysages du Gâtinais français : son Observatoire photographique.

En effet, le suivi de l'Observatoire photographique des paysages est devenu en janvier 2023 une éco-conditionnalité incontournable afin de pouvoir bénéficier des aides du Parc. Cela a permis un regain d'intérêt pour cet outil de la part des communes.

Dans ce cadre, le Parc a organisé dès 2022 neuf temps de formations à la prise photographique et d'une sensibilisation aux paysages, encadrés par la chargée de mission paysage et un photographe professionnel. 45 élus en ont bénéficié.

Le travail des élus dans le suivi de leurs paysages a pu être valorisé par la réalisation d'outils de communication parmi lesquels l'amélioration de la carte interactive ou encore la réalisation d'une vidéo de présentation de l'outil.

La commune d'Itteville a pu être accompagnée par le Parc pour identifier les points de vue de son Observatoire.

► Aménagements paysagers

Grâce à son équipe technique et à ses dispositifs d'aides, de nombreuses communes ont pu être accompagnées par le Parc dans leurs projets d'aménagements paysagers.

Plus particulièrement 13 études de conception ont été financées et accompagnées entre 2022 et 2024 par le Parc. Elles ont permis aux communes de dessiner leurs aménagements paysagers futurs, avec certains espaces publics qui ont déjà vu le jour, comme par exemple l'aménagement d'un parc paysager à Barbizon ou encore d'un jardin de curé à Villiers-en-Bière.

D'autres projets d'aménagements paysagers ont aussi vu le jour, avec un accompagnement du Parc naturel régional.

Ces projets concernent à la fois des plantations de motifs paysagers identitaires comme des plantations d'arbres d'alignement, de haies champêtres (11 projets) mais aussi plus largement l'aménagement d'espaces publics comme la requalification d'entrées de ville ou encore l'aménagements d'une place (7 nouveaux projets accompagnés).

Le Comité Paysage et Territoire s'est réuni 12 fois.

Co-Présidents : Gilles Clugnac, Pascal Magnier

Rapporteurs : Joseph Lenoir, Patrick Maillard

Partenaires principaux en 2022, 2023, 2024 : Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, Directions départementales des territoires, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) et Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT), Chambres d'agriculture.

Chiffres clés de 2022-2023-2024

1 006 heures consacrées à la mesure 13

1 657 heures consacrées à la mesure 14

731 heures consacrées à la mesure 15

13 études de conception paysagère financées et accompagnées.

9 formations à la prise photographique et 1 sensibilisation aux paysages pour 45 élus.



2023 – Création d'un jardin de curé à Villiers-en-Bière

► Nouvelles infrastructures

Afin de lutter contre la banalisation des paysages, chaque nouvel aménagement doit être pensé comme un élément de paysage. C'est en ce sens que le Parc accompagne les communes et porteurs de projets privés dans l'intégration paysagère :

- des projets d'antennes de radiotéléphonie

13 communes ont été accompagnées à des stades différents (concertation avec l'opérateur sur le choix du site, conseils d'intégration paysagère, avis sur déclaration préalable...),

- des projets de hangars agricoles

Plusieurs projets ont été accompagnés à travers des conseils d'intégration paysagère ou encore des avis sur permis de construire. Les plantations pour l'intégration d'une exploitation agricole (l'Orée de Milly) a aussi vu le jour avec l'accompagnement du Parc grâce au soutien financier de la région Île-de-France.

► Affichage et signalétique

L'accompagnement du Parc s'est renforcé du fait de la décentralisation de la police de la publicité à destination des Maires.

Afin d'accompagner les communes dans cette prise de compétence, le Parc a notamment actualisé son guide de la signalétique et organisé un temps avec les services instructeurs.

Finalement, plusieurs porteurs de projets ont pu être conseillés sur leurs choix de dispositifs afin de permettre une bonne intégration paysagère.

Et aussi...

- Un jardin exemplaire a été créé à la Bobitaine et à la Maison du Parc, conçu pour sensibiliser les visiteurs aux thématiques majeures du Parc : biodiversité, gestion de l'eau, entretien écologique des espaces verts, valorisation des essences locales et usage de matériaux durables. Les travaux, démarrés en 2023, ont été achevés en février 2024, et l'inauguration officielle a eu lieu le 9 septembre 2024. Ce jardin servira d'outil pédagogique et de modèle pour des pratiques durables.



- Des conseils aux communes et particuliers pour des projets de plantations d'essences locales

- Des visites paysage organisées auprès du grand public (une balade à Tousson en 2022 dans le cadre du Village du Parc notamment) et des élus avec notamment une après-midi de visite en mai 2024 sur la thématique des paysages.

Savoir-faire, patrimoines, création artistique

Connaissance, préservation, valorisation

- **Mesure 9 . Complétons la connaissance du patrimoine bâti et agissons pour sa préservation**
- **Mesure 10 . Valorisons le patrimoine culturel immatériel autour des savoir-faire qui fondent notre identité**
- **Mesure 11 . Valorisons les patrimoines historiques, ethnologiques et archéologiques**
- **Mesure 12 . Inscrivons le territoire au cœur de la création artistique**



Les conférences du Parc

Les conférences organisées par le Parc ont réuni plus de 100 participants.

La prévention et la sauvegarde des abris gravés par Sophie David (Office national des Forêts) et Emilie Lesvigne (Archéophotographe) le 7 mai 2022 (lors du Festival de l'escalade).

Les abris ornés par Alain Benard (CNRS) le 8 mai 2022 (lors du Festival de l'escalade).

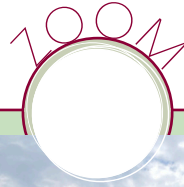
Le Cyclop et les œuvres qui ont été produites par François Taillade (Directeur de l'association du Cyclop) le 5 novembre 2022.

L'archéologie forestière par Cécile Dardignac (Office national des Forêts) le 9 novembre 2024.

► Patrimoine bâti

35 dossiers de restauration du patrimoine immobilier, 339 671 € de subventions.

- Préau et deux anciennes pompes à incendie à Chamarande 6 780,52 €
- Grange à Bouville 6 000 €
- Grange à Buthiers 6 000 €
- Mur de clôture à Barbizon 15 000 €
- Plusieurs granges à Mondeville 6 000 €
- Anciennes écuries à Villiers-en-Bière 15 000 €
- Diagnostic architectural du lavoir, d'une gloriette et d'un bassin à Cerny 2 000 €
- Grange pompier à Mondeville 6 000 €
- Église de Jacquerville à Amponville 22 777 €
- Mairie de Recloses 3 338,20 €
- Recréation d'un médaillon à l'effigie du peintre Lantara à Oncy-sur-Ecole 3 600 €
- Lavoir communal de Cerny 15 000 €



Les inventaires du patrimoine

En trois ans, dix communes du Parc ont été inventoriées : Buno-Bonnevaux, Janville-sur-Juine, Fromont, Mondeville, Champcueil, Recloses, Barbizon, Achères-la-Forêt, Saint-Germain-sur-Ecole et Le Vaudoué.

Cela représente 1 175 éléments du patrimoine bâti qui ont été recensés.

Les restitutions devant les élus et les habitants ont rassemblé en tout 327 personnes.

Un exemple de valorisation de l'inventaire du patrimoine : la Commune de Mondeville a implanté des panneaux émaillés sur l'histoire mondevilloise, une carte postale ancienne et le paysage aujourd'hui (subvention du Parc : 4 972 €).

- Corniches et portes de l'église de Chamarande 11 571 €
- Annexe de la mairie de Courdimanche/Essonne 15 000 €
- Ancienne bergerie transformée en gîte de groupe à la Ferme Les bergeries à Châtenoy 10 000 €
- Mur du cimetière de Fromont 2 368 €
- Façade de l'annexe de la mairie de Pringy 10 000 €
- Vitrail Saint-Éloi dans l'église de Villiers-en-Bière 6 178 €
- Belfroi et la cloche de l'église de Boissy-le-Cutté 17 316 €
- Murs de l'ancien cimetière de La Chapelle-la-Reine 15 000 €
- Toiture de l'abribus et local communal de Châtenoy 10 428 €
- Couverture et charpente d'une ferme du XVIII^e siècle, chambres d'hôtes et table d'hôtes à Amponville 9 474 €
- Marquise de la Mairie-École de Larchant 14 050 €
- Étude dendrochronologie des charpentes de l'église Saint-Loup-de-Sens du Vaudoué 2 000 €
- Clocheton de la Mairie de Cély-en-Bière 15 000 €
- Mur du cimetière de Janville-sur-Juine 15 000 €
- Décor des écuries de la mairie de Villiers-en-Bière 4 564 €



La Commission Patrimoine et animation culturelle s'est réunie 12 fois.

Président : Patrick de Luca

Rapporteurs : Laurence Cesarini, Gérard Taponat

Partenaires principaux en 2022, 2023, 2024 : Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Programme Collectif de Recherche « Gravures rupestres au sein des chaos gréseux du bassin parisien » (PCR), Groupe d'études, de recherche et de sauvegarde de l'art rupestre (Gersar), Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC), Fondation du patrimoine, Services départementaux de l'architecture et du patrimoine, associations et acteurs culturels locaux...

- Murs du très vieux cimetière de Maisse 15 000 €
- Mur de l'ancienne école de Châtenoy 9 806 €
- Mise à jour du diagnostic architectural et technique de l'église Saint-Etienne de Baulne 2 000 €
- Cloche de l'église de Larchant 14 563 €
- Grange communale et cave de Mondeville 6 000 €
- Lavoir communal de D'Huison-Longueville 2 320 €
- Grange pour hébergement à Perthes-en-Gâtinais 10 000 €

► Patrimoine mobilier

7 dossiers de restauration du patrimoine mobilier, 32 060 € de subventions de subventions.

- Portail du presbytère à Chailly-en-Bière 7 000 €
- Plaque commémorative en mémoire des instituteurs morts pour la France à Courdimanche-sur-Essonne 1 575 €
- Acquisition de trois armoires ignifugées à Larchant 7 000 €
- Porte de l'église de Jacquenville à Amponville 4 425 €
- Crucifix de Boissy-aux-Cailles 1 750 €
- Chemin de Croix de Cerny 7 000 €
- Tableau *Le Christ en croix* de Milly-la-Forêt 2 560 €

► Création artistique

29 projets artistiques, 51 201 € de subvention.

- Écofestival du Gâtinais à Milly-la-Forêt 1 697 €
- Spectacle végétal, *Compagnie Pyxis* 2 500 €
- Concert, *Compagnie du Piano Forte* à Barbizon 955 €
- Festival 2Vallées à Milly-la-Forêt, *Association du Syndicat d'initiative de Milly-la-Forêt et 2 Vallées* 900 €
- Concert, *Chorale À travers chants* à Recloses 1 050 €
- Concert du Pays de Bière à Perthes 2 043 €
- Rencontres du Pays de Nemours à Larchant 2 000 €
- Festival Land'art à Buthiers, *Les Ateliers du soleil* 2 500 €
- Fresques décoratives sur les transformateurs électriques à Auvers-Saint-Georges 2 028 €
- Musique en Gâtinais 2023, *Association Caméléart* 2 500 €
- Festival Land Art à Buthiers, *Les Ateliers du soleil* 2 500 €
- Valorisation artistique du jardin et hommage à Jean Cocteau, *Association des Amis de la Chapelle Saint-Blaise des Simples* 2 000 €
- Le poète et son village, *Association pour l'animation de Milly (APAM)* 1 250 €
- Concert du Pays de Bière 2 500 €
- Le concert dessiné, *Les amis de Chomo* 1 150 €
- Bois rouge, *Association Amicale Villaronne* 1 525 €
- La caravane du Coin à Larchant 2 500 €
- Festival Jean Tardieu à Villiers-sous-Grez 2 500 €
- Sculpture bas-relief à Barbizon 1 265 €
- Exposition « Artisans et commerçants du Canton de la Chapelle-la-Reine de 1840 à 1910 », *Association Les amis du Patrimoine* 1 430 €
- Exposition de photos de Yannick Dagneau à Perthes 573 €
- Festival de Cély-en-Bière, *Comité des loisirs* 1 905 €

Chiffres clés de 2022-2023-2024

1 644 heures consacrées à la mesure 9
51 heures consacrées à la mesure 10
710 heures consacrées à la mesure 11
669 heures consacrées à la mesure 12

10 nouvelles communes ont leur inventaire du patrimoine.

42 projets et 371 731 € investis pour le patrimoine.

51 201 € investis pour le soutien de 29 projets de création artistique.

9 270 € pour l'achat de 405 livres d'auteurs locaux.

- Paris on the road, *Les Ateliers du soleil* 2 500 €
- Porte ouverte à Perthes, *Association Nebula Rubia* 940 €
- Fresques décoratives sur les transformateurs électriques à Auvers-Saint-Georges 1 232 €
- Exposition-Concert Dodeka à Amponville 800 €
- La caravane du Coin à Villiers-sous-Grez 2 500 €
- Les rencontres de Larchant en Pays de Nemours 1 930 €
- Festival des talents de l'Essonne, *Foyer rural du Renouveau de Boutigny-sur-Essonne* 125 €
- Randonnée Nocturne à Ormesson 1 902,19 €

► Soutenir les auteurs locaux

Acquisition de 45 exemplaires d'ouvrages d'auteurs locaux, un exemplaire remis à chaque commune :

- « Histoire postale de Milly », par l'association *Les Amis de Milly-en-Gâtinais et Environ* (900 €).
- « Jean de Mantagu et la famille Malet de Graille », par l'association *Dannemois se raconte* (1 125 €).
- « Histoire et histoires de nos villages », par l'association historique de Buthiers (1 440 €).
- « Au royaume des arbres, un forêt entre ciel et terre », par Pauline Métais (765 €).
- « Les rues de Milly-la-Forêt ont une histoire », par l'association *Les Amis de Milly-en-Gâtinais et Environ* (900 €).
- « Kathy Bosc », par l'association *Les Amis de Milly-en-Gâtinais et Environ* (900 €).
- « Lantara, un peintre oncéen », par l'association *Les Amis de Milly-en-Gâtinais et Environ* (900 €).
- « Entre deux Lunes », par Quentin Kheyap (1 350 €).
- « Histoire Histoires de Villiers-en-Bière », par M.Dotheé (990 €).

► Site archéologique des Bossats

- Soutien pour le site des Bossats à Ormesson en finançant des études archéologiques : étude archéozoologique (2 083 €), étude tracéologique du mobilier moustérien (3 498 €), étude tracéologique des séries lithiques (silex taillés) moustériennes Levallois (3 498 €), étude ostéologique des niveaux moustériens Levallois (5 250 €), étude de tracéologique du mobilier lithique châtelperronien (3 498 €) et réalisation de planches de dessins techniques d'après le matériel lithique du niveau châtelperronien (2 000 €).
- Financement du gardiennage pour les 15 ans du site de fouilles (864 €) en 2023.
- Participation aux 15 ans du site de fouilles des Bossats les 2 et 3 septembre 2024.

Et aussi...

- Prêt des tableaux de M. Lenoir à la commune de Garentreville le week-end des 3 et 4 septembre 2022 (80 personnes sur le week-end).

Urbanisme durable, architecture

Suivi, avis, études, conseils

→ **Mesure 16 . Accompagnons les collectivités dans leurs démarches d'urbanisme durable en favorisant les projets exemplaires**



Urbanisme : le schéma d'orientation communale

En 2024, le Parc naturel régional du Gâtinais français a lancé une démarche innovante : le Schéma d'Orientation Communale.

Véritable traduction des orientations de la future charte 2026-2041 dans les documents d'urbanisme, il définit les enveloppes préférentielles d'urbanisation et intègre les inventaires patrimoniaux naturels, culturels et paysagers.

Deux communes pilotes se sont lancées avec le Parc pour expérimenter cette méthode : Guigneville-sur-Essonne et Châtenoy. Avec l'appui d'un bureau d'étude et d'un stagiaire, trois réunions de travail ont permis d'affiner les porter à connaissance et de valider les enjeux avec les élus.

Soutenu par une subvention de 20 000 € de la DRIEAT, ce projet marque une étape clé dans la préparation de la nouvelle charte et dans la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette.



Le soutien du Parc à la filière chanvre

Entre 2022 et 2024, le Parc a consolidé son rôle moteur dans la valorisation des matériaux biosourcés, en particulier le chanvre issu de la filière locale.

Une formation en 2023 a permis de certifier artisans et architectes aux règles professionnelles de la construction en chanvre, suivie de chantiers exemplaires grâce au prêt de machines spécialisées acquises par le Parc.

Le Parc a également organisé des visites de chantier, des ateliers pratiques et des journées techniques inter-Parcs, favorisant ainsi la montée en compétence des acteurs locaux.

En 2024, quatre vidéos promotionnelles et plusieurs expositions ont renforcé la visibilité de cette filière, tandis qu'une nouvelle subvention de 30 000 € a été obtenue auprès de la Direction régionale des affaires culturelles pour développer des fiches retour d'expériences approfondies sur des rénovations exemplaires mobilisant le béton de chanvre.

Ce soutien contribue à structurer une filière locale innovante, durable et créatrice de valeur pour le territoire.

Le Comité Paysage et Territoire s'est réuni 12 fois.

Co-Présidents : Gilles Clugnac, Pascal Magnier

Rapporteurs : Joseph Lenoir, Patrick Maillard

Partenaires principaux en 2022, 2023, 2024 : Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), Directions départementales des territoires (DDT), Unités territoriales d'architecture et du patrimoine (UDAP), Établissement public foncier d'Île-de-France (EPF), Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT).

► Urbanisme et planification

De 2022 à 2024, le Parc a accompagné plus de 20 collectivités dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT). Les avis rendus ont permis d'intégrer les enjeux de ruissellement, de consommation d'espace et de préservation des patrimoines. L'animation du Groupe de travail urbanisme (jusqu'à 12 réunions) a favorisé le dialogue entre élus et techniciens.

► Architecture et projets communaux

Le Parc a conseillé de nombreuses communes sur leurs projets architecturaux : rénovation énergétique d'écoles, réhabilitation de mairies, création d'équipements publics ou intégration paysagère des énergies renouvelables. En 2024, un guide de colorimétrie harmonisée a été validé pour accompagner les documents d'urbanisme.

► Travaux des étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Val de Seine

Le Parc a développé un partenariat avec cette École afin d'impliquer les étudiants dans des projets concrets de territoire.

En 2023 et 2024, plusieurs sessions de master ont travaillé sur des sites communaux, notamment à La Ferté-Alais et à Recloses. Les réflexions ont porté sur la piscine municipale, la zone artisanale, les services techniques, le presbytère et les espaces de centre-bourg. Ces études ont permis d'apporter un regard neuf et créatif sur l'aménagement, tout en sensibilisant les élus aux enjeux architecturaux et patrimoniaux. Les restitutions ont enrichi les débats locaux et contribué à orienter les projets communaux vers des solutions durables et adaptées au contexte.

Et aussi...

- Avis sur 31 autorisations d'urbanisme : déclaration préalable, permis de construire et permis d'aménager.
- Avis sur 13 projets SAFER et une autorisation de défrichement à Larchant.
- Prêt de matériel aux artisans pour la projection chaux-chanvre.
- Contribution au SDRIF-E et préparation de la prochaine charte du Parc.
- Organisation de conférences et ateliers interparcs sur le ZAN et les énergies renouvelables.
- Travaux d'étudiants de l'École Nationale Supérieure de Paris Val de Seine sur les centres-bourgs de Recloses et de La Ferté-Alais.
- Réalisation d'expositions et de vidéos pour promouvoir la rénovation énergétique durable.
- 3 réunions de concertations avec les habitants de Villiers-sous-Grez.
- Conseils à plus de 50 particuliers sur les sujets de colorimétrie, modénatures traditionnelles et matériaux biosourcés.

Chiffres clés de 2022-2023-2024

2 163 heures consacrées à la mesure 16

20 collectivités accompagnées dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT).

4 vidéos promotionnelles réalisées sur la filière chanvre.

7 fiches pédagogiques conçues pour sensibiliser les particuliers à la rénovation énergétique respectueuse du patrimoine



Les projets d'aménagement durable : Villiers-sous-Grez

Le Parc a accompagné plusieurs communes dans des projets exemplaires d'aménagement durable. Après avoir achevé l'accompagnement de la Chapelle-la-Reine en 2023, à Villiers-sous-Grez, une étude pré-opérationnelle a été lancée en 2024, intégrant la réorganisation des bâtiments communaux, la gestion des eaux pluviales et la désimper-méabilisation des sols. Ces démarches s'inscrivent dans une logique de maîtrise foncière et de réduction des consommations énergétiques. Elles illustrent la capacité du Parc à fédérer élus, bureaux d'études et habitants autour de projets concrets, conciliant qualité architecturale, transition écologique et cadre de vie.

La rénovation énergétique du bâti ancien

La réhabilitation du patrimoine bâti est devenue un axe fort de l'action du Parc. En 2023, grâce à un partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) 7 fiches pédagogiques ont été conçues pour sensibiliser les particuliers à la rénovation énergétique respectueuse du patrimoine, finalisées et inaugurées en 2024 lors de visites de logements réhabilités. Des ateliers pratiques sur les enduits terre-chanvre et des visites de chantiers emblématiques (Perthes-en-Gâtinais, Champmotteux) ont permis de toucher plus de 100 participants. Parallèlement, des étudiants en architecture ont travaillé sur des projets communaux, apportant un regard neuf sur les centres-bourgs. Ces initiatives, associées à des conseils techniques pour les communes et particuliers, renforcent la qualité architecturale et la transmission des savoir-faire locaux, tout en inscrivant la rénovation du bâti ancien dans une logique de transition énergétique et patrimoniale.



AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Rénovation énergétique, économies d'énergie, logements adaptés

→ **Mesure 17** . Proposons une offre de logements diversifiée et de qualité



Rénovons collectif

Dans le cadre du programme « Rénovons collectif », la conseillère Copropriétés du Parc a organisé pour la Communauté d'agglomération de Melun-Val de Seine le « Trophée des copros ». Ce prix a récompensé des projets exemplaires de rénovation sur le territoire de l'agglomération.

Les lauréats ont été sélectionnés en fonction des performances réalisées par la rénovation énergétique de la copropriété et de l'engagement des acteurs qui ont œuvré pour le projet : syndic, maître d'œuvre, bureau d'études, ingénieur financier et entreprises de travaux. Le jury était composé de professionnels partenaires (CAMVS, CAUE 77, FFB77, ADIL77, PNRGF...).

Le jury a souhaité mettre en lumière la copropriété « Paul Verlaine », des années 1970 - 126 logements. L'opération comprenait l'isolation de l'enveloppe, le remplacement de l'intégralité des menuiseries d'origine, l'installation d'une ventilation hygro-régulable, ainsi que la régulation et l'équilibrage du réseau de chauffage... Cela lui a permis un gain énergétique de 58 % et l'atteinte du niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC). La copropriété « René Pouteau » a reçu le « Coup de cœur du jury » pour sa qualité de préservation du bâti.

La remise des prix s'est tenue le 6 mars 2024. Les copropriétés lauréates ont reçu en trophées des plaques murales. Les syndics et professionnels ont également été valorisés pour leur engagement dans ces opérations.

► De nouveaux partenariats dans le cadre de France Rénov'

En 2022, La Communauté d'agglomération de Melun Val de Seine (CAMVS) a rejoint l'Espace Conseil France Rénov' (ECFR') du Parc avec une signature de partenariat le 25 octobre 2022. Ce partenariat a entraîné le recrutement de trois agents spécialisé(e)s dans l'accompagnement des copropriétés, sur la précarité énergétique et sur la maison individuelle.

Dans un second temps, la Communauté de communes du Pays de Montereau (CCPM), qui disposait précédemment de son Espace Conseil en régie, a signé avec le Parc au 13 décembre 2022. Elle a également délégué au Parc l'instruction de ses dossiers de demande d'aide « Isol'toit ». Ce partenariat a permis le recrutement de 1 conseiller.

► Le développement des actions de l'Espace Conseil France Rénov'

En 2023, deux nouvelles intercommunalités ont souhaité bénéficier du service du Parc : la Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne et la Communauté de communes des 2 Vallées, permettant le recrutement d'un agent supplémentaire et la sécurisation du financement d'un demi-poste. Les conseiller(e)s sont désormais au nombre de 10, soutenus par un chargé de mission habitat et énergie.

Le Parc a obtenu l'agrément « Mon Accompagnateur Rénov' » le 29 décembre 2023, lui permettant de réaliser des dossiers MaPrimeRénov' et d'assurer l'accompagnement des ménages jusqu'au versement des aides Anah.

► Prolongation pour une année du programme de « service d'accompagnement à la rénovation énergétique »

Les intercommunalités ont renouvelé leur confiance au Parc pour 2024-2027. En 2024, l'Anah a introduit un nouveau mode de contractualisation appelé « Pacte territorial France Rénov' (PIG) » qui intègre un nouveau modèle de financement ainsi qu'un volet d'accompagnement des ménages (jusqu'ici développé sur le territoire du Parc via son PIG 2019-2024).

Les agents du Parc ont joué un rôle actif dans :

- De nouvelles conventions 2025-2027 pour l'Espace Conseil France Rénov' des 7 EPCI partenaires ;
- L'accompagnement des intercommunalités qui souhaitent porter leur propre Pacte territorial (CAMVS et CCPM) ;



La Commission Énergie s'est réunie 12 fois.

Co-Présidents : Denis Céladon

Rapporteurs : Amélie Ferlay, Fabien Bidault

Partenaires principaux en 2022, 2023, 2024 : Agence de la transition écologique, Agence nationale de l'habitat (ANAH), Office public de l'habitat 77 (OPH), Établissement public foncier d'Île-de-France (EPF), Direction départementale des territoires (DDT) de l'Essonne et de Seine-et-Marne.

- La réalisation, en concertation avec les 5 autres inter-communalités partenaires, de son propre pacte territorial, pour la même période.

Ces actions se sont traduites par des échanges, des adaptations à chaque territoire et une clarification du rôle du Parc, tant sur la partie ECFR¹ que sur l'accompagnement des ménages. Ainsi, le 21 octobre la ministre du Logement Mme LÉTARD a signé avec M BOUSSAIN-GAULT le premier Pacte territorial France Rénov' de France au Parc.

► Résultats du service d'accompagnement à la rénovation énergétique

Les conseiller(e)s ont réalisé 15 256 actes d'informations et de conseils sur les 11 449 actes objectivés avec les établissements publics de coopération intercommunale partenaires.

Les conseillers ont assuré 138 animations au cours de l'année et de multiples actions de communication. Parmi celles-ci, il a participé activement en 2024 à une campagne vidéo de sensibilisation sur la fraude à la rénovation, organisée par l'Anah.

À partir de 2023, les subventions à la rénovation attribuées par la Communauté de communes du Pays de Montereau via le dispositif « Isol'toit » et instruites par le chargé de mission du Parc représentent 100 597 €.

► Aides aux travaux de rénovation de logements accordées par le Parc

Les aides aux travaux réalisés en matériaux biosourcés liées au Programme d'intérêt général (PIG) 2019-2024 représentent 1 315 583 € de fonds provenant de la région Île-de-France et instruits par le Parc.

2024 marque la fin du dispositif du programme d'intérêt général 2019-2024.

Ce sont aussi 365 779 € investis sur le territoire dans le cadre de la rénovation énergétique hors PIG. Ces fonds proviennent de la région Île-de-France et des départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne.

Au total, ce sont 1 681 362 € attribués à destination de la rénovation énergétique écologique.

► Premier bilan des dossiers accompagnés dans le cadre de « Mon accompagnateur Rénov' »

75 dossiers ont été déposés en 2024, dont 1 propriétaire bailleur. Les revenus sont répartis ainsi :

- 35 très modestes ;
- 14 modestes (dont 2 avec versement final de l'aide) ;
- 11 intermédiaires (dont 1 avec versement final de l'aide) ;
- 15 supérieurs (dont 4 avec versement final de l'aide).

Chiffres clés de 2022-2023-2024

5 085 heures consacrées à la mesure 17

15 256 actes d'informations et de conseils.

138 animations par les conseillers.

1 681 362 € attribués à destination de la rénovation énergétique écologique.

75 dossiers ont été déposés en 2024 pour Mon Accompagnateur Rénov'.

► « Petites Villes de Demain » de Maisse et Milly-la-Forêt

Le Parc a effectué en interne l'évaluation de ses deux programmes d'intérêt général du Parc. Celle-ci valant étude pré-opérationnelle pour les 2 communes, elles ont souhaité en assurer la continuité en effectuant une maîtrise d'ouvrage tripartite avec le Parc pour la réalisation de leur étude pré-opérationnelle de l'habitat.

Et aussi...

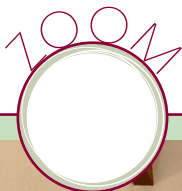
- Création du réseau « Ambassadeurs(rices) Eco-rénovation » du Parc avec 2 premiers artisans travaillant avec des isolants biosourcés et 2 partenaires signataires (CA-PEB 91, DDT77).
- Réalisation d'évaluations énergétiques sur des bâtiments communaux de la Communauté de communes Entre Juine et Renarde prolongée en 2022 et 2023.
- Les conseiller(e)s ont suivi plusieurs formations certifiantes afin d'obtenir l'agrément « Mon Accompagnateur Rénov' » puis la qualification 1911 RGE (reconnue garant de l'environnement) « audit énergétique maisons individuelles » en 2023 et 2024.
- Palmarès (Ré)Habiter de l'Anah : une maison à Prunay-sur-Essonne et une copropriété à Melun ont été récompensées par l'Anah avec « mention spéciale aux projets les plus remarquables ». Les conseils durant les travaux et les candidatures au Palmarès ont été portés par un conseiller et une conseillère du Parc. <https://www.anah.gouv.fr/document/rehabiter-2024-prunay-en-essonne>
- Communication et animation auprès des copropriétés afin de massifier leur rénovation, dans le cadre du programme « Rénovons collectif » pour les Communautés d'agglomération du Pays de Fontainebleau et de Melun Val de Seine ;
- 3 animations écogestes en pied d'immeuble pour du logement social public collectif en partenariat avec l'association apes, pour la Communauté de communes du Val d'Essonne ;
- Sensibilisation aux écogestes et à la diminution de la consommation énergétique dans le logement avec le « Défi Déclics », pour la Communauté de communes Entre Juine et Renarde.

DÉVELOPPEMENT LOCAL, ATTRACTIVITÉ ET VALORISATION DU TERRITOIRE

Agriculture, sylviculture, commerce et artisanat

Soutien, développement, expérimentation

- **Mesure 18** . Organisons l'accueil des porteurs de projet
- **Mesure 19** . Incitons les acteurs économiques à intégrer le développement durable et solidaire
- **Mesure 20** . Renforçons l'attractivité touristique du Parc par la structuration concertée de l'offre à l'échelle du territoire
- **Mesure 21** . Développons l'offre de découverte et de loisirs pour un tourisme durable



La marque Valeurs Parc

Fin 2024, la marque Valeurs Parc compte 54 adhérents : 24 producteurs, 3 restaurants/traiteurs, 27 hébergements. En 2022, les Boutiques gâtinaises sont créées, elles sont 9 fin 2024.

Un annuaire est créé en 2022 et mis à jour tous les ans. En 2024, une carte interactive permet d'accéder à l'ensemble des adhérents depuis le site internet du Parc.

Depuis 2022, une dizaine de communes jouent le jeu des **colis de Noël composé de produits Valeurs Parc**, avec l'aide du catalogue Valeurs Parc ; avec l'organisation d'un marché de producteurs lors du comité syndical de juin, les élus peuvent rencontrer les producteurs (dont Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Baulne, Bouray-sur-Juine, Bouville, Brouy, Champcueil, Guercheville, Larchant, Le Vaudoué).

11 animations et formations ont été proposées aux adhérents, avec une participation moyenne supérieure à 8 participants, sur des thématiques adaptées à leurs besoins (compostage, réseaux sociaux, art rupestre, cressiculture, faune nocturne, etc.).

La communication et la valorisation ont été renforcées par le renouvellement et la création d'outils (annuaires, boîtes à outils numériques et physiques, carte interactive, vidéos) et par une forte visibilité lors du **Grand Pique-nique** et du **Village du Parc**, qui ont accueilli 3 000 visiteurs à Chamarande en 2022, 6 000 visiteurs à Chamarande en 2023 (à partir de 2023, sur deux jours, couplé au Village du Parc), 4 500 visiteurs à Barbizon en 2024, dans une démarche exemplaire de zéro déchet.

En 2024, **ouverture vers la Réserve de Biosphère** : chaque adhérent Valeurs Parc est désormais reconnu officiellement Éco-acteur de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais.

Une gouvernance dédiée avec la création d'un groupe de travail Valeurs Parc, réunissant des élus, partenaires techniques et adhérents du réseau.



2023 a vu la finalisation de l'ouvrage **Saveurs gâtinaises**, en partenariat avec les Éditions les Écrans, ainsi que deux auteurs du territoire, Anne Bourgeois et Cindy Geraldo. 60 recettes à base de produits locaux Valeurs Parc, illustrées avec des objets d'artisanat d'art local, 10

portraits de producteurs Valeurs Parc (mettant en avant toutes les filières du Parc : arboriculture, cresson, viande, plantes aromatiques, légumineuses, apiculture, safran...), accompagnés de photographies des lieux emblématiques du Parc.

Chaque année, le Parc est présent au **Salon de l'Agriculture**, sur les stand Région Île-de-France et Département de l'Essonne, afin de proposer des animations et des rencontres avec les producteurs Valeurs Parc gâtinais.

En 2023, la promotion de la marque Valeurs Parc devient **une éco-conditionnalité** pour les demandes de subventions auprès du Parc. 27 dossiers de communes ont bénéficié ainsi bénéficié d'un bonus de 5 % sur les 55 dossiers déposés par les communes en 2024.

En 2024, **expérimentation de commandes groupées de produits Valeurs Parc pour les agents du Parc** : 53 commandes auprès de 5 producteurs Valeurs Parc (La Ferme des Moënes, Cocobio Videllois, Aux Champs Soisy, la Cressonnière Sainte-Anne, la Cressonnière des Champs des Possibles). Chiffre d'affaire cumulé pour les 5 producteurs : 7 000 € sur 2024.



**La Commission Agriculture-Sylviculture s'est réunie 12 fois.****Président :** Jean-Luc Douine**Rapporteurs :** Jean-Christophe Hardy, Samuel Herblot**La Commission Développement économique s'est réunie 3 fois.****Président :** Pascal Magnier**Rapporteurs :** Isabelle Fromage, Parfait Sounouvou**La Commission Valorisation du territoire et mobilité durable s'est réunie 11 fois.****Président :** Yves Coze**Rapporteurs :** Parfait Sounouvou, Laurent Ducruit

Partenaires principaux en 2022, 2023, 2024 : Chambres d'agriculture de Seine-et-Marne et interdépartementale d'Île-de-France, Centre régional de la propriété forestière (CRPF), Espaces Naturels Sensibles des Départements (ENS), Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de l'Essonne et de Seine-et-Marne, Chambres de commerce et d'industrie (CCI) de l'Essonne et de Seine-et-Marne, Direction départementale des territoires (DDT) 77 et 91, EPCI et leurs Offices du tourisme, Comité régional du tourisme (Visit Paris Region), Seine-et-Marne Attractivité, Essonne Tourisme, Association Les Ateliers d'art du Gâtinais...

► Accueil des porteurs de projets

Entre 2022 et 2024, le Parc a accompagné les commerces, artisans et hébergements touristiques dans leurs projets de création, de développement et de transition vers des pratiques plus durables, en étroite collaboration avec les partenaires économiques du territoire.

Commerçants et artisans

Sur 2022, 2023, 2024, 68 porteurs de projets ont été accompagnés, en lien avec les chambres consulaires, la Région Île-de-France et les intercommunalités. Parmi eux, 18 projets ont bénéficié d'un soutien financier, pour un montant total d'environ 125 000 €.

Le cahier des charges des aides économiques a progressivement évolué afin de renforcer les critères de durabilité et d'éco-conditionnalité, garantissant une meilleure cohérence avec les orientations du Parc.

En 2024, le budget dédié a été consommé à 100 %, traduisant une forte demande et un effet levier significatif du dispositif.

Hébergements touristiques durables

Entre 2022 et 2024, le Parc a accompagné 50 projets d'hébergements touristiques sur le plan technique, dont 14 projets soutenus financièrement, pour un montant global d'environ 128 000 €.

Une réunion d'information dédiée aux dispositifs d'aide a été organisée en février 2024, réunissant 14 hébergeurs, et les cahiers des charges ont été harmonisés et renforcés, notamment sur les enjeux de durabilité et de cohérence avec les politiques Paysages et Énergies.

Agriculteurs et alimentaires

6 projets accompagnés financièrement :

- UBIOS, investissement dans une ligne de tri des semences grandes cultures et couverts végétaux bio,
- dans le cadre de leur installation à Chevannes : Audrey Garcia, éleveuse de brebis laitière bio, pour l'acquisition de matériel pour entretenir et clôturer les prairies de pâture ainsi que pour réaliser des tommes de brebis ;
- Kyrian SIL, éleveur bio de porc pour un sas sanitaire
- L'Orée de Milly,
- L'Armoire à glaces à Recluses,
- la Miellerie de Perthes

Au total, 60 porteurs de projet agricole et alimentaire ont été accompagnés par le Parc en 2022 : mise en réseaux, informations sur les subventions...

► Silver Fourchette

Mise en œuvre en 2022 et 2023 du projet Silver Fourchette, co-financé par le Parc, LEADER et la Département de l'Essonne, ayant pour objectif de créer du lien entre les producteurs et la restauration collective médico-social du Gâtinais. 5 binômes ont été formés entre 5 producteurs locaux et 5 établissements médico-sociaux (EHPAD, MARPA, résidences, ...). Des animations pour les résidents/seniors ont

Chiffres clés de 2022-2023-2024

883 heures consacrées à la mesure 18
10 599 heures consacrées à la mesure 19
1 152 heures consacrées à la mesure 20
1 104 heures consacrées à la mesure 21

25 tonnes de pommes pressées.

138 arbres fruitiers plantés avec plus de **47 variétés**.

1 543 vergers inventoriés représentant **13 402 arbres fruitiers** de **352 variétés différentes**.

54 adhérents à la marque Valeurs Parc.

2 500 visiteurs et **460 collégiens sensibilisés** aux Journées européennes des Métiers d'art.

124 artisans, commerçants, hébergeurs, agriculteurs accompagnés.

été organisées par chaque binôme, en collaboration avec Silver Fourchette : visite de la ferme de Châtenoy avec atelier de fabrication de pain bio cuit au feu de bois, dégustation de pommes de terre, visite de la Miellerie du Gâtinais, ... Une dizaine de résidents était réunie pour chaque animation. D'autres animations vont se poursuivre début 2023. Un projet expérimental pour créer des liens intergénérationnels et mettre l'alimentation au cœur de nos vies !

► Gestion forestière**Bourse foncière forestière**

Sur la période 2022-2024, la bourse foncière s'est affirmée comme un outil structurant pour favoriser la mobilisation foncière des parcelles forestières. Entre 2022 et 2024, ce sont environ 110 nouvelles annonces qui ont été postées. Le parc a ainsi pu réaliser un accompagnement téléphonique des vendeurs et acquéreurs et les mettre en relation pour aboutir à la vente ou l'échange des parcelles en question.

Sensibilisation et communication

Les actions de sensibilisation ont ciblé à la fois les élus, les propriétaires, les étudiants et le grand public.

Entre 2022 et 2024, plusieurs évènements consacrés à la forêt ont eu lieu comme le Festival Nuits des Forêts à Perthes-en-Gâtinais ou encore les jeudis pédagogiques du Parc sur la forêt.

Il y a également eu l'organisation avec les partenaires (notamment les Collectivités forestières d'Île-de-France et le Centre National de la Propriété Forestière) de 7 réunions forestières sur des thématiques variées (morcellement, documents de gestion, ...) afin de sensibiliser une centaine de propriétaires à une gestion forestière plus durable.

Conseils en gestion forestière

Le Parc a réalisé une mission de conseil via les réponses aux sollicitations par téléphone, la réalisation de visites-conseil sur site et la gestion des aides financières en place (reboisement, élaboration d'un Plan Simple de Gestion, regroupement forestier, aide à l'acquisition de matériel pour la filière bois).

Ainsi, sur les années 2022-2023-2024, ce sont au moins 3 porteurs de projets qui ont été accompagnés dans l'investissement de matériel via les aides du Parc comme par exemple l'acquisition mutualisée entre deux sociétés du territoire d'une rogneuse de souches d'occasion – Pour une subvention Parc de 16 400€ en 2023.

Charte Forestière de Territoire (CFT)

La période marque une phase clé de bilan et de renouvellement stratégique. La Charte Forestière de Territoire 2010-2020 a fait l'objet d'une évaluation en 2022, l'occasion de refaire le point sur les missions d'accompagnement, de sensibilisation qui ont pu être réalisées sur cette période. Il a été conclu que les objectifs et actions de la CFT serait intégrés dans la Charte du Parc 2026-2041.



Expérimentation avec Sylv'Acctes

La forêt couvre 30 % du territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français. La Région Île-de-France s'est engagée dans le financement de travaux de renouvellement et d'amélioration des peuplements forestiers privés via son fonds forestier francilien.

Cette initiative est déployée via l'association Sylv'acctes, à laquelle la Région a adhéré le 21 septembre 2023 pour une expérimentation de 18 mois. Des fonds Sylv'ACCTES sont mis en place sur le territoire du Parc afin de permettre de financer jusqu'à 70 % (HT) du montant des travaux forestiers pour les propriétaires privés.

Des itinéraires de travaux forestiers ont été conçus avec les gestionnaires et experts forestiers pour répondre aux enjeux identifiés sur le Parc.

ITINÉRAIRE 1 - Renouvellement et amélioration des taillis de robiniers/châtaigniers

ITINÉRAIRE 2 - Diversification, maintien et amélioration des mélanges futaies-taillis / Maintien ou acquisition progressive d'une structure irrégulière

ITINÉRAIRE 3 - Amélioration des taillis et mélange futaie – taillis à base de Chênes / Amélioration des taillis et mélange futaie-taillis : conversion en futaie régulière

Conditions pour l'obtention de l'aide

- Suivre l'itinéraire sylvicole pendant 10 ans
- Mettre en place des critères environnementaux (conservation de 5 arbres bio par hectare lors de coupe ainsi qu'une quantité importante de bois mort au sol, prise en compte dans la gestion des espèces patrimoniales/remarquables présentes sur la parcelle ou à proximité, intervention hors période de nidification des oiseaux...)
- Aide annuelle max par bénéficiaire : 10 000 €

Prérequis

- Parcelles forestières sur le territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français
- Avoir des parcelles rattachées à un document de gestion durable (Plan Simple de Gestion, Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion)*
- Être engagé dans une démarche de certification forestière (PEFC, FSC**)
- Déposer un dossier pour une surface minimale de 2 hectares par dossier (regroupement de plusieurs propriétaires possible).

► Économie circulaire

Le Parc a contribué dès 2022 à la stratégie régionale d'économie circulaire, notamment à travers des études sur les filières chanvre et bois énergie, et son intégration à la communauté des territoires circulaires.

En 2024, les travaux ont connu une reprise dynamique autour de la valorisation des déchets du BTP, avec la structuration d'un projet de bourse des matériaux. Cette démarche s'est appuyée sur des groupes de travail associant élus et partenaires techniques, la réalisation de 27 entretiens avec les acteurs du territoire, et la définition d'un scénario de mise en œuvre et d'un calendrier, incluant une étude de faisabilité et des actions pilotes.

► Les métiers d'art

Journées européennes des Métiers d'art

« Carte Blanche aux Ateliers d'Art du Gâtinais » à la Maison du Parc et ouverture d'ateliers.

2 et 3 avril 2022 : 14 artisans d'art à la Maison du Parc (850 visiteurs) et 20 ateliers ouverts.

1^{er} et 2 avril 2023 : 18 artisans d'art présents à la Maison du Parc (750 visiteurs) et 11 ateliers ouverts.

6 et 7 avril 2024 : 24 artisans d'art à la Maison du Parc et pour la première fois dans la salle des fêtes de Milly-la-Forêt (900 visiteurs) et 16 ateliers ouverts.

Le vendredi précédent, en partenariat avec le collège Jean-Rostand de Milly-la-Forêt, rencontre dédiée à la découverte des métiers d'art et de leurs savoir-faire.

2022 : 10 artisans d'art pour 120 élèves de 3^e.

2023 : 9 artisans d'art pour 190 élèves de 4^e.

2024 : 7 artisans d'art pour 150 élèves de 5^e.



Village du Parc

11 et 12 juin 2022 : pour sa 4^e édition, le Parc a organisé son Village du Parc sur la commune de Tousson. Tout au long du week-end, les visiteurs ont pu faire la connaissance de l'équipe du Parc au travers de stands présentant les diverses missions du Parc mais également découvrir les savoir-faire du territoire en matière d'artisanat d'art. 16 artisans ont ainsi répondu présent pour cette toute nouvelle édition qui a accueilli environ 750 visiteurs sur les deux jours.



23 et 24 septembre 2023 au Domaine départemental de Chamarande : une toute nouvelle édition dans un format réunissant producteurs Valeurs Parc, artisans d'art et partenaires techniques du Parc. 20 artisans ont répondu présents pour cette toute nouvelle édition qui a accueilli environ 6 000 visiteurs sur les deux jours.

28 et 29 septembre 2024 à Barbizon : 24 artisans ont répondu présents pour cette édition qui a accueilli environ 3 000 visiteurs sur les deux jours.

Annuaire des professionnels des métiers d'art

Réactualisé chaque année avec les nouveaux artisans récemment installés sur le territoire. 3 000 exemplaires sont imprimés et distribués lors des événements du Parc et auprès des artisans d'art référencés.

Salons professionnels

Accompagnement financier des artisans d'art dans le cadre de leur participation à des salons professionnels portant sur la valorisation des métiers d'art (aide plafonnée à 500 €).

2022 : Sylvie Zarnowski (Equi'Z Services - Saint-Fargeau-Ponthierry) et Philippe Bouveret (Esblin - Courances) pour le salon Maison & Objet de janvier 2023.

2023 : Adrien Garcia (Reflet de Lame - Baulne) pour le 34^e salon international du couteau d'art et de collection et pour le 15^e salon du couteau et des arts de la table.

2024 : Sylvie Zarnowski (Equi'Z Services - Nanteau-sur-Es-sonne).

► Sentier de découverte de l'art rupestre

Près de 3 000 cavités situées dans la Forêt de Fontainebleau et le Parc naturel régional du Gâtinais français ont été gravées par des femmes et des hommes depuis plusieurs dizaines de milliers d'années.

Découvrez ces gravures, leur histoire et leurs fragilités au fil du sentier de 4 km balisé et jalonné de 8 panneaux.

► Développement maîtrisé des activités de pleine nature

Le Parc a poursuivi l'actualisation, l'alimentation et l'animation du site Randonnées des Parcs naturels d'Île-de-France, et a participé au Salon Destinations Nature en 2023 et 2024, touchant environ 500 visiteurs qualifiés par jour pendant 4 jours lors de l'édition 2023.

En matière de patrimoine et de milieux naturels, le Parc a accompagné deux communes lauréates de l'appel à projets « Chemins et cheminements » (Cerny et Le Vaudoüé), avec un soutien financier de 23 000 €. Il a également participé activement au renouvellement du label Forêt d'Exception® ainsi qu'à la stratégie d'accueil du massif forestier de Fontainebleau.

Concernant l'escalade, le Parc a co-organisé le Festival d'Escalade de Bloc Durable de Milly-la-Forêt dès 2022 et participé aux éditions suivantes (Oh My Bloc, Big Bloc Festival à Buthiers) et a réalisé la campagne de sensibilisation aux bonnes pratiques (13 panneaux photos exposés par le Parc lors de ses événements et prêtés aux partenaires).

Il a également contribué à l'étude sur les retombées économiques des grimpeurs, avec 5 réunions depuis 2023, dont un atelier organisé à la Maison du Parc.

Et aussi...

- Suivi de la thèse « Les dynamiques des systèmes agricoles territorialisés dans les PNR franciliens : quels processus de transition territoriale ? » d'Héloïse Rato.
- Poursuite de l'accompagnement de labellisation Ville et Métiers d'Art de la commune de Milly-la-Forêt (obtenue en 2024) et participation aux comités de pilotage pour la création d'une « Maison des Arts » portée par la commune de Milly-la-Forêt. L'objectif de cette étude est de pouvoir identifier des scénarii d'aménagement de l'espace au regard des activités qui pourraient être développées au sein de cet espace.
- Prolongation du partenariat avec le centre de sélection génétique Béchanne, afin de poursuivre la sélection génétique de la poule de race Gâtinais jusqu'en 2024 (1 200 poussins Gâtinais livrés dans les élevages). En 2024 Clôture de la mission de sélection et de maîtrise génétique confiée au centre Béchanne. Don d'une centaine d'animaux âgés d'un an à trois éleveurs du territoire pour la préservation de la race (Pierre-Nicolas Grisel, Christophe Chambon, l'association de la Gâtinaise club de France) et don du troupeau pedigree âgé de 15 semaines au Sélection Béchanne pour une poursuite de la mission.
- Création et la diffusion du jeu *Escapade en Gâtinais* aux partenaires, habitants et visiteurs du Parc (plus de 800 jeux distribués entre 2022 et 2024)





Le patrimoine fruitier

Pressage de pommes

L'atelier mobile de pressage a été emprunté par 33 communes. 13 tonnes de pommes pressées soit 7 300 litres de jus de pomme !

On se presse à l'école : le Parc, en collaboration avec la Maison Cocteau de Milly-la-Forêt, réalise chaque année, 6 animations de pressage pour les classes de Milly, soit près de 140 enfants par an. Les pommes sont cueillies par les enfants dans le verger de la Maison Cocteau et sont pressées sur place grâce à l'atelier de pressage mobile du Parc. 450 kg de pommes ont ainsi été récoltés et transformés. Après la dégustation, chacun repart avec sa bouteille de jus frais et 90 litres, labellisés « cuvée Cocteau » ont pu être pasteurisés et conservés.

En 2022, journée de pressage à l'école primaire d'Orgevoy à Boissise-le-Roi pour 6 classes du CP au CM2, soit 137 élèves et 750 kg de pommes pressées ! En 2023, 3 classes de Guigneville et 6 classes de Boissise-le-Roi. Pour 2024 ce sont les classes de l'école de Saint-Sauveur-sur-Ecole et dans la mini-ferme de l'IME de Clairefontaine à Arbonne-la-Forêt.

Le Parc a fait venir Pressi-mobile à Milly-la-Forêt le 5 octobre 2022. Ce camion est équipé d'un système de pressage de pommes et de conditionnement intégré de bout en bout : lavage, broyage, pressage, pasteurisation et remplissage. Il presse jusqu'à 2 tonnes de pommes par heure. Une quarantaine de particuliers se sont succédés pour presser plus de 11 tonnes de pommes soit 7 000 litres de jus ! Face à ce succès, cette opération a été reconduite en 2023 et 2024.

Reconstitution de la trame verger : le Parc a accompagné 19 projets communaux avec la plantation de 138 arbres fruitiers composés de 47 variétés (Amponville, Saint-Fargeau-Ponthierry, Le Vaudoué, Nanteau-sur-Essonnes, Recloses, Larchant, D'Huisson-Longueville, Soisy-sur-Ecole, Villiers-sous-Grez, Chailly-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Boulancourt et Saint-Fargeau-Ponthierry).

Le Parc a réalisé un suivi des arbres plantés avec les communes en 2016 (200 arbres pour 18 projets). Plusieurs de ces arbres n'avaient pas été taillés, étaient blessés ou morts. Il a été décidé de faire appel à notre pomologue afin d'effectuer la taille d'entretien et un diagnostic phytosanitaire (ravageur, maladie...).

Pour compléter les projets de plantation, le Parc réalise un inventaire des vergers de chaque commune du Parc. 17 nouvelles communes se sont proposées

Barbizon, Boigneville, Boulancourt, Cerny, Le Vaudoué, Nanteau-sur-Essonnes, Prunay-sur-Essonnes, Cély-en-Bière, Courances, D'Huisson-Longueville, Fleury-en-Bière, Saint-Martin-en-Bière, Achères-la-Forêt, Boissy-aux-Cailles, Oncy-sur-Ecole, Rumont et Tousson. Depuis 2018 (sans compter les résultats de l'année 2024), il a été inventorié 1 543 vergers représentant 13 402 arbres fruitiers de 352 variétés différentes ! Sur une seule commune (Perthes-en-Gâtinais), il a été trouvé 73 variétés de fruitiers ! Les variétés rares inventoriées par Sylvain Drocourt font l'objet de prélèvement de greffons qui sont mis en culture dans une pépinière afin de conserver et multiplier leur patrimoine génétique. L'objectif étant de conserver et de replanter ensuite ces variétés sur le territoire du Parc.

Sensibiliser et former : chaque année, le Parc organise plusieurs formations à destination du grand public sur l'entretien des vergers avec notamment des stages sur la plantation, la taille, le greffage, les arbres palissés... En 2022, le Parc a organisé 22 stages avec un total de 355 participants.

Deux agents du Parc ont travaillé avec un groupe d'étudiantes de l'Institut de Recherche et d'Études Supérieures du Tourisme (IREST) de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sur le thème des « variétés anciennes dans le Gâtinais français », de fin septembre 2021 à mai 2022. Leur objectif est de collecter de la mémoire orale et de proposer une valorisation du travail d'inventaire des vergers réalisé par Sylvain Drocourt (expo, livret, petit film...). Leur travail comporte des éléments intéressants sur le patrimoine fruitier du Gâtinais et il est accompagné d'une vidéo récapitulative.

Le verger conservatoire

Afin de réunir et de conserver durablement ces variétés fruitières, le Parc crée un verger conservatoire. La commune de Perthes-en-Gâtinais recèle encore un patrimoine fruitier remarquable avec de nombreuses bandes boisées rayonnant autour du bourg et possède une parcelle communale bien disposée à l'accueil d'un verger conservatoire.

Remise en état et nettoyage de la parcelle, plantation de quatre arbres hautes tiges de variétés locales, de deux alignements de porte-greffe (qui étaient en pépinière chez Thierry Longepied, un habitant de la commune, et qui ont été greffées avec des greffons du territoire) et de 18 jeunes arbres greffés par les soins de Thierry.

Communiquer, sensibiliser, éduquer, coopérer avec des territoires d'expérience

Communication, actions de sensibilisation, échanges

- **Mesure 22** . Faisons mieux connaître le Parc
- **Mesure 23** . Observons l'évolution du territoire et évaluons la cohérence des politiques menées sur le Parc
- **Mesure 24** . Agissons en priorité en direction des publics jeunes, dont les scolaires
- **Mesure 25** . Mobilisons les citoyens en menant des actions de sensibilisation
- **Mesure 26** . Échangeons et expérimentons avec d'autres territoires et des organismes de recherche



Révision de la Charte du Parc

La révision de la charte a été réalisée avec une approche à la fois technique et participative.

En 2022, deux études clés ont été lancées : l'évaluation de la charte 2011–2026 et le diagnostic de territoire, ce dernier réalisé par l'Institut Paris Region. Ces études ont impliqué des rencontres avec les partenaires institutionnels, techniques et financiers, les élus, le grand public, ainsi que la mobilisation d'outils évaluatifs (rapports d'activité annuels, indicateurs, enquêtes, entretiens). Les ateliers publics d'octobre 2022 et la journée de co-écriture de décembre 2022 ont permis de définir les grands enjeux de la future charte 2026-2041.

L'écriture de la charte a été au cœur de l'année **2023**, avec une construction progressive du document (axes, orientations, mesures, dispositions, et annexes) grâce à des ateliers de co-écriture et des groupes de travail thématiques. Le diagnostic de territoire et l'évaluation de la charte 2011–2026 ont nourri la rédaction. L'évaluation environnementale a été lancée et a fait l'objet d'un cadrage avec l'Autorité environnementale.

2024 a été consacrée à la finalisation et à la validation du projet de charte 2026-2041. Les avis des instances (Conseil scientifique, Conseil national de la protection de la nature, Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Autorité environnementale) ont été recueillis, et l'enquête publique a été organisée en novembre-décembre 2024, mobilisant largement les communes et le public. Le plan de Parc 2026–2041 a été mis en ligne sous forme de cartes interactives, et les ajustements finaux ont été réalisés pour répondre aux recommandations des instances.

Réalisations majeures :

- Finalisation du diagnostic de territoire et de l'évaluation de la charte 2011–2026.
- Rédaction et validation de la charte 2026–2041, incluant son plan de Parc et ses annexes.
- Organisation d'une enquête publique réussie, avec une bonne participation des habitants.



Journées des secrétaires de mairie

Ce rendez-vous très attendu regroupant une quarantaine de secrétaires de mairie chaque année est l'occasion de présenter les actions du Parc, les possibilités d'accompagnement des Communes et des administrés, et de mettre en place des solutions de travail. Une matinée en salle avec, après un tour de table, des focus présentés par l'équipe du Parc :

le Parc et son fonctionnement (organigramme, éco-conditions des aides, subventions et leurs délais de consommation, Comités syndicaux...), la révision de la charte, l'assainissement non collectif du Parc, l'accompagnement pour la rénovation énergétique pour les particuliers, la maîtrise de l'énergie pour les collectivités, l'extinction de l'éclairage public, la restauration des mares et le zéro phyto dans les cimetières, l'opération d'acquisition de récupérateurs d'eau, les aires pédagogiques, la désimperméabilisation des cours d'école, la visite virtuelle de deux abris ornés, les inventaires du patrimoine, la programmation LEADER, Valeurs Parcs et les idées pour les colis de Noël...

Puis une découverte concrète :

4 octobre 2022 : découverte du pressoir à pommes du Parc avec pressage de pommes pour repartir avec une bouteille de jus de pommes frais.

12 octobre 2023 : visite de la nouvelle distillerie d'huiles essentielles locales à Milly-la-Forêt, accompagnée par le Parc via le programme européen LEADER.

17 octobre 2024 : atelier marquage de savons avec Géraldine Mollé de La Savonnerie du Gâtinais, puis à Prunay-sur-Essonne, visite de la nouvelle usine Gâtichanvre et de la Recyclerie du Gâtinais.



La Commission Éducation s'est réunie 12 fois

Président : Xavier Guilbert

Rapporteurs : Marinette Messias et Lydie Chevallier

Partenaires principaux en 2022-2023-2024 : Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais français, Rectorats de Versailles et de Créteil, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports 91 et 77 (SDJES), Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC), Directions départementales de la cohésion sociale, Institut Paris Région, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT), Programme Collectif de Recherche « Gravures rupestres au sein des chaos gréseux du bassin parisien » (PCR), syndicats de rivière (SIARJA, SIARCE, SEMEA), Maison Jean Cocteau, Conservatoires des espaces naturels sensibles 77 et 91 ; Office français de la Biodiversité, Office National des Forêts, Fibois IDF, Collectivités forestières IDF, artisans d'art...

► www.parc-gatinais-francais.fr

Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 : 230 000 visites.



La page Facebook du Parc atteint les 6 000 abonnés en fin d'année 2024.



La page Instagram du Parc atteint les 1 900 followers en fin d'année 2024.

► Faire savoir

Pour chaque événement du Parc : réalisation d'invitations, d'affiches et de bandeaux web (passes à amphibiens, Plantons nos paysages, cresson et fruitiers, On se presse, Village du Parc...).

Le Parc a édité 12 numéros du journal aux habitants, près de 60 communiqués de presse et informations à la presse, carte de vœux, annuaire Valeurs Parc pour les colis de Noël, l'annuaire des adhérents Valeurs Parc, l'annuaire des métiers d'art...

► Accueils

Thierry Mailles, Sous-Préfet de Fontainebleau le 25 février 2022 : présentation des actions, accueil chez un artisans boulanger de Larchant, art rupestre et batracoduc, visite d'une ferme réhabilitée et aménagée en trois logements et deux cabinets paramédicaux dans le centre bourg de Villiers-sous-Grez.

Les élus de la Région Île-de-France délégués du Parc le 25 mars 2022 : présentation des actions, découverte de l'agroforesterie à Courances, d'une projection de chanvre sur le bâtiment de la mairie de Champmotteux, de la mare de Brouy restaurée.

Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne le 26 avril 2022 : présentation des actions, visite de La Bobitaine et de réalisations à Perthes-en-Gâtinais (écoles en chanvre, mares et lavoir restaurés).

Bertrand Gaume, Préfet de l'Essonne, Stéphane Sinagoga, sous-Préfet de l'arrondissement d'Étampes, Olivier Delcayrou, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne le 14 février 2023 : présentation des actions, découverte de l'agroforesterie à Courances, visite de La Bobitaine.

Philippe Mazenc, Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires le 16 septembre 2024 : présentation des actions, visite d'une ferme réhabilitée et aménagée en trois logements et deux cabinets paramédicaux à Villiers-sous-Grez, visite d'un logement privé pour ses travaux d'isolation en matériaux biosourcés et dont les propriétaires ont été accompagnés par le service public de rénovation de l'habitat du Parc, découverte d'une mare et d'un lavoir restaurés et d'écoles en matériaux biosourcés à Perthes-en-Gâtinais.

Chiffres clés de 2022-2023-2024

2 792 heures consacrées à la mesure 22

3 927 heures consacrées à la mesure 23

2 145 heures consacrées à la mesure 24

1 325 heures consacrées à la mesure 25

2 493 heures consacrées à la mesure 26

1 charte révisée !

3 réunions dédiées aux secrétaires de mairie.

2 parcours Geocaching® créés.

60 communiqués de presse et infos à la presse.

5 jeudis pédagogiques.

87 dossiers accompagnés pour les appels à projets pédagogiques, 135 338 € d'aides pour 5 458 jeunes sensibilisés.

Plus de 12 700 jeunes, collégiens, lycéens, étudiants, personnels de l'éducation ont bénéficié d'une animation du Parc.

► Le Village du Parc

Le **Village du Parc** a accueilli 700 visiteurs à Tousson en 2022. A partir de 2023, le Village du Parc est regroupé avec le Grand Pique-Nique du Parc afin de valoriser les artisans d'art et les producteurs locaux sur un île événement. 6 000 visiteurs à Chamarande en 2023, 4 500 visiteurs à Barbizon en 2024. Ces événements du Parc sont toujours organisés dans une démarche exemplaire de zéro déchets.

► Geocaching®

Finalisation des parcours d'Auvers-Saint-Georges et de Chamarande, et création d'un jeu de piste en cœur de bourg (différent du parcours de Geocaching®), partant du domaine départemental.

Amorce des parcours de Pringy et d'Achères-la-Forêt.

► Jeudis pédagogiques

23 juin 2022 : Mener un projet pédagogique en lien avec la nature, avec des groupes jeunesse. 17 participants. Partenariats : Office Français de la Biodiversité (aires terrestres éducatives) et les référents des Académies de Créteil et Versailles.

22 septembre 2022 : Projets jeunesse à dimension artistique. 16 participants. Partenariat : Julien Colboc, sculpteur sur bois.

15 juin 2023 : Intervenir auprès de groupes Enfance et Jeunesse. 10 participants. Témoignages : Isatelier, Julien Colboc, Sentia Renneteau, SIARCE.

14 décembre 2023 : Faire (re)découvrir le monde forestier, aux habitants (publics pédagogiques...) et aux visiteurs. Partenariats : Office national des Forêts, le Service des espaces naturels sensibles de l'Essonne, l'interprofession Fibois Île-de-France. 20 participants.

4 juillet 2024 : Innovation numérique pour une pédagogie de l'Éducation au développement durable (EDD), en collaboration avec Stéphane Larive, enseignant au collège de La-Chapelle-la-Reine. 12 participants.

► Ressources pédagogiques

Maquette de rivière prêtée à 3 syndicats de rivière (SEMEA, SIARJA et SIARCE) et à la commune de Chamarande.

Autres supports prêtés : exposition photo de l'observatoire des paysages (Vayres-sur-Essonne), reproduction 3D d'art rupestre (Chamarande), malle pédagogique sur la géologie et le patrimoine rupestre (Chamarande), 9 épuisettes enfant (accueil de loisirs de la CC2V), malle forêt, expo forêt et chouette mallette (Chamarande), malle jardin (Achères-la-Forêt), expo eau (Chamarande), expo forêt (association Le Geai), expo énergie et patrimoine (Conseil départemental de Seine-et-Marne).

Animation de la maquette de rivière pour la CCEJR le 11/10, dans le cadre d'une classe d'eau pour une dizaine d'élus.

Utilisation par le Parc de la Reproduction 3D d'art rupestre lors du festival d'escalade.

► Éducation au territoire

Aide aux projets pédagogiques

74 dossiers accompagnés, 135 337,72 € d'aides pour 5 458 jeunes sensibilisés.



Programme d'animations dans le cadre de la saison pédagogique annuelle

2022 - 519 interventions, 3 590 personnes sensibilisées sur 21 communes différentes

En ingénierie externe

7 intervenants, 3 068 personnes sensibilisées (84 314 €) : Isatelier (cuisine), Pyxis (théâtre), Arkéomédia (archéologie et préhistoire / abris ornés), Planète Sciences IDF (éco-enquête), CPN & Agitons le local ! (nature), Sentia Renneteau (art et forêt), Aurélien Petit.

En ingénierie interne

30 interventions pour 522 jeunes sensibilisés sur 11 établissements, 3 communes : maquette de rivière, pressage de pommes.

2023 - En ingénierie externe

Sensibilisation à l'alimentation, aux produits alimentaires locaux et de saisons avec Isatelier : 39 ateliers de cuisine pour 365 jeunes sur 11 établissements (15 048 €).

En ingénierie interne

19 animations « rapaces nocturnes » pour 460 jeunes sur 9 établissements.

21 animations « rivière » (maquette de rivière et/ou découverte des macro-invertébrés selon les groupes) pour 289 jeunes sur 10 établissements.

Animations « pressage de pommes » : école Le Parc de Guineville-sur-Essonne pour 54 élèves et la Maison Cocteau pour 93 élèves et l'école Cocteau de Milly-la-Forêt et 20 adultes.

2024 - 69 animations jeunesse pour un total de 15 380 € et 1 388 jeunes sensibilisés, sans compter les collégiens lauréats des Trophées collège nature 77, sensibilisés à l'art rupestre sur l'île de loisirs de Buthiers (rôle de facilitateur du Parc).

En ingénierie externe : animations « zéro déchets », en partenariat avec la Recyclerie du Gâtinais. 26 classes élémentaires issues de 10 établissements sur 9 communes différent(e)s soit 593 jeunes (15 380 €).

En ingénierie interne : 26 animations « rivière » (15 avec la maquette de rivière et 11 pour la pêche aux macro-invertébrés d'eau douce) pour 398 jeunes.

Animations « pressage de pommes » : 165 jeunes, 915 kg de pommes, 1 780 litres pressés.

Animations bonus, hors-saison (et « sur-mesure »)

2022 - 1 journée dédiée aux collégiens dans le cadre des Journées des Métiers d'art : 120 collégiens.

1 animation « Geocaching® » avec 7 jeunes du conseil municipal d'enfants d'Auvers-Saint-Georges.

2024 - Dans le cadre du dispositif Collège nature des ENS77 : animation pour 2 classes de 3^e du collège de La-Chapelle-la-Reine (56 élèves) sur la platière de Meun (1/03) et à la Réserve du Marais de Larchant (8/03)

Dans le cadre du déploiement des Forêts pédagogiques (Collectivités forestières IDF) : 3 animations au Vaudoué pour 50 élèves, 1 animation à Boutigny-sur-Essonne pour 10 jeunes du Conseil municipal d'enfants.

Installation d'un nichoir à chouette Effraie au collège de La Chapelle-la-Reine.

Une initiation à l'indice de biodiversité potentielle pour 12 étudiants de Bac Pro GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune) du lycée Saltus Campus de Courances.

► Système d'Information interParc

Le développement du Système d'Information interParc s'est concentré sur la collaboration entre les Parcs naturels régionaux franciliens et l'amélioration des outils cartographiques.

En 2022, des échanges réguliers ont été organisés avec les géomaticiens des autres PNR, notamment via des réunions et une formation dédiée.

En 2023, ces collaborations se sont poursuivies, avec des rencontres spécifiques pour partager les bonnes pratiques et maintenir les outils existants. La maintenance des cartographies en ligne a été assurée, et des projets concrets ont été lancés, comme l'Observatoire photographique des paysages.

Plusieurs projets se sont concrétisés :

- la mise en ligne du projet de plan de Parc 2026–2041 sous forme de cartes interactives,
- le développement de la carte interactive des entreprises adhérentes à la marque « Valeurs Parc du Gâtinais français », intégrant des fiches d'information et des photos,
- l'acquisition et la formation à l'outil GEO Mobilités, permettant des inventaires de terrain en mode déconnecté,
- la mise en ligne de la version interactive de l'Observatoire photographique des paysages, avec présentation de l'ensemble des photos prises depuis sa création pour chaque point de vue.

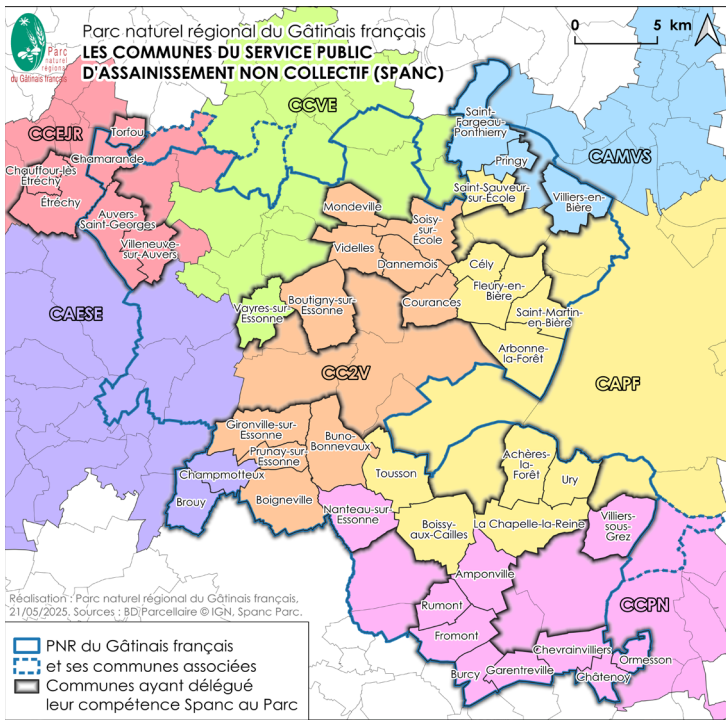
Et aussi...

- Annuaire éducatif : recensement de nouveaux acteurs, préparation d'une carte interactive.
- Convention avec la CAPF pour le financement de fresques sur le thème des Jeux Olympiques.
- Accueil à la Maison du Parc (16/05) de la formation des professeurs référents Culture Sud académique. L'occasion de valoriser les projets en Éducation artistique et culturelle (EAC).
- Mobilisation du Parc dans le cadre du dispositif Collège nature des ENS 77 (jury, intervention à la platière de Meun à destination du réseau des animateurs du Département, animations art rupestre à l'Île de loisirs Buthiers dans le cadre des Trophées Collège nature...).
- Participation active aux séminaires et communautés d'évaluation organisés par la Fédération des PNR : Séminaire sur l'implication des habitants (PNR du Golfe du Morbihan, 2022). Rencontres de la communauté d'évaluation (2022–2023). « Cafés de rêv' » (2024) pour échanger sur les bonnes pratiques relatives à la révision. Collaboration étroite avec les partenaires institutionnels (DRIEAT, Région, Départements) pour diffuser les versions de la Charte et recueillir des retours.

CARTOGRAPHIE DU PARC

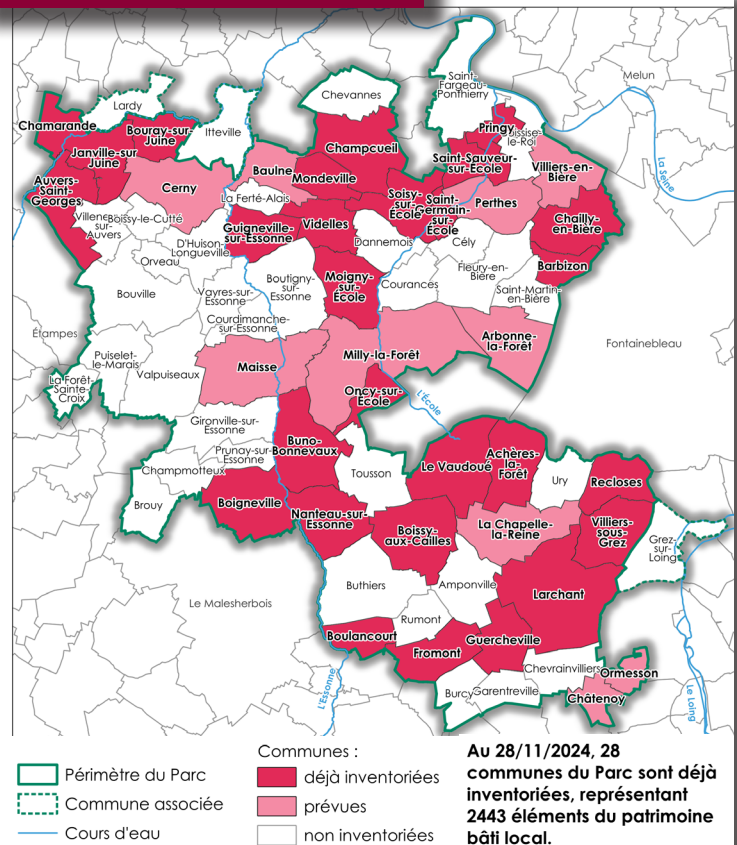
SPANC Parc

>> voir page 12



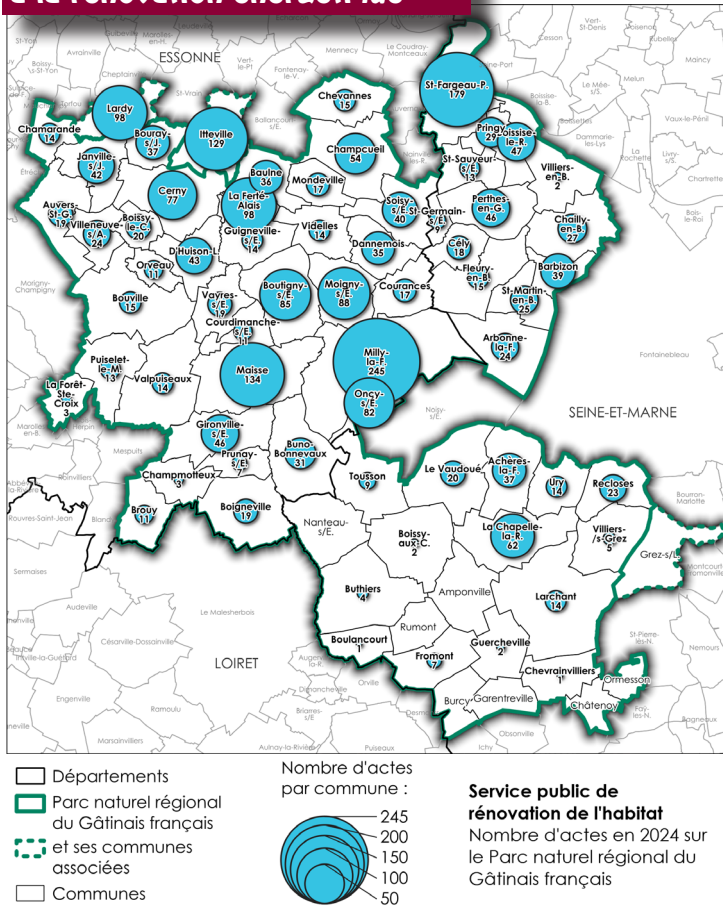
Inventaires du patrimoine bâti

>> voir page 20



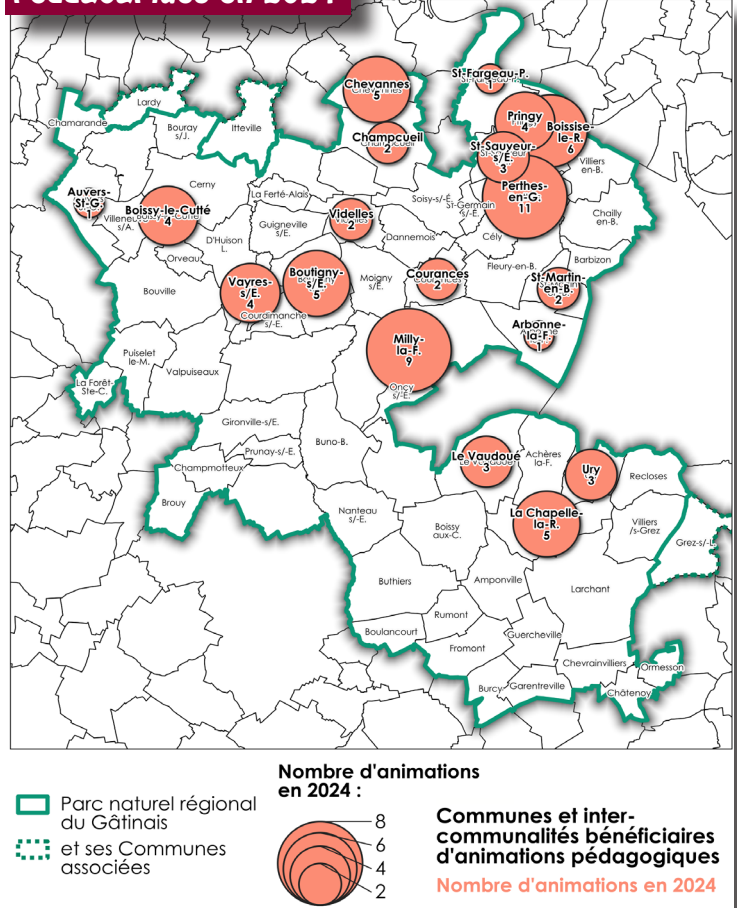
Le service d'accompagnement à la rénovation énergétique

>> voir page 24

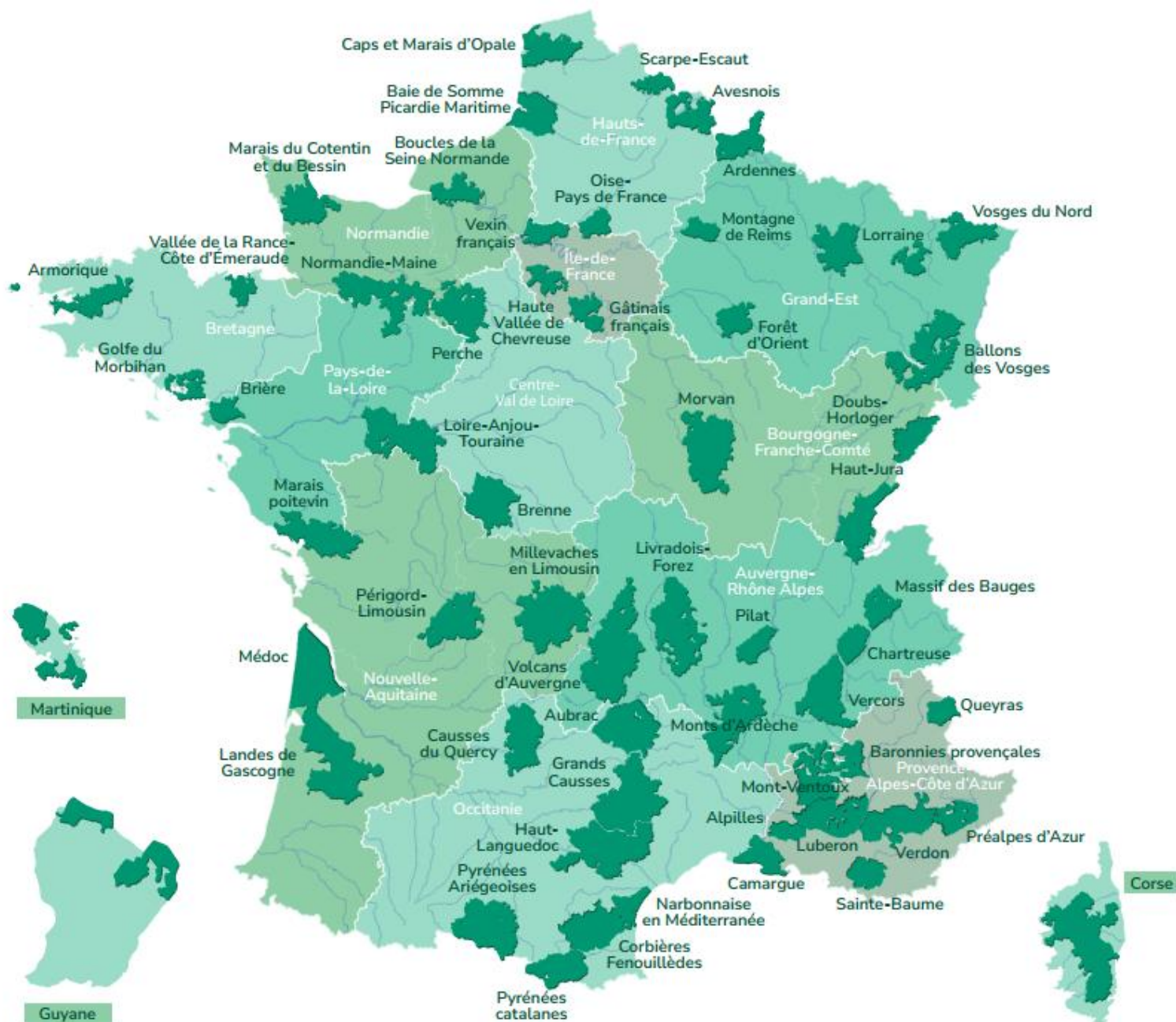


Nombre d'animations pédagogiques en 2024

>> voir page 30



59 Parcs naturels régionaux de France



ORGANIGRAMME DU PARC

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF (SPANC)

Antoine PADILLA
Eau et déchets
01 64 98 27 82
a.padilla@
parc-gatinais-francais.fr



Julie MARATRAT
Milieux naturels
01 64 98 23 27
j.maratrat@
parc-gatinais-francais.fr



Audrey BULTÉ
Forêt et Natura 2000
Haute vallée de l'Essonne
01 64 98 23 32
a.bulte@
parc-gatinais-francais.fr



Sonia BESLIC
Milieux naturel
01 64 98 23 28
s.beslic@
parc-gatinais-francais.fr



Fanny JÉGU
Mise en oeuvre de la stratégie
nationale des aires protégées
01 64 98 27 83
f.jegu@
parc-gatinais-francais.fr



Selda BESKEN
Comptabilité
01 64 98 27 84
s.besken@
parc-gatinais-francais.fr



Maureen CARRÉ
Recettes Parc et LEADER
01 64 98 23 39
m.carre@
parc-gatinais-francais.fr



Monique VANNIER
Conventions
01 64 98 23 37
m.vannier@
parc-gatinais-francais.fr



**SERVICE FINANCES ET
RESSOURCES HUMAINES**
Magali LASSAIGNE
Responsable du service
Finances, comptabilité et personnel
01 64 98 78 65
m.lassaigne@parc-gatinais-francais.fr



Caroline CARLIER
Secrétaire de direction
01 64 98 23 25
c.carlier@
parc-gatinais-francais.fr



**SERVICE ADMINISTRATIF
ET MARCHÉS PUBLICS**
Séverine HUYLEBROECK
Responsable du service
Commande publique
01 64 98 23 24
s.huylebroeck@parc-gatinais-francais.fr



Corinne DURAND
Secrétaire de direction
01 81 85 06 42
c.durand@
parc-gatinais-francais.fr



SERVICE DÉVELOPPEMENT RURAL

Lise IA-LAURENT
Responsable du service
LEADER et Agriculture
01 64 98 23 33
l.ia-laurent@parc-gatinais-francais.fr



PÔLE VIE LOCALE

Fabienne COTTÉ
Responsable du Pôle
Communication
01 64 98 27 80
f.cotte@parc-gatinais-francais.fr



Inès HÉRAL
Alimentation et circuits courts
01 64 98 23 31
i.heral@
parc-gatinais-francais.fr



Coralie BLONDEAU
Patrimoine
et culture
01 64 98 23 42
c.blondeau@
parc-gatinais-francais.fr



Guillaume DUVAL
LEADER et liens agri-urbains
01 64 98 23 26
g.duval@
parc-gatinais-francais.fr



Marion LE QUÉRÉ
Éducation au territoire
01 64 98 23 41
m.lequere@
parc-gatinais-francais.fr



Cassandre LAFONT
Attractivité et éco-mobilité
01 81 85 06 44
c.lafont@
parc-gatinais-francais.fr



Jocelyn GUIHO
SIG et évaluation
01 81 85 06 45
j.guiho@
parc-gatinais-francais.fr



Djelloul LARBI REZIG
SPANC Parc
01 64 98 23 29
d.larbi@parc-gatinais-francais.fr



Maëlla LE GAUDU
Technicienne
01 64 98 23 40
m.legaudu@parc-gatinais-francais.fr



PÔLE ENVIRONNEMENT

Alexandre ÉMERIT
Responsable du Pôle
Patrimoine naturel
01 64 98 73 93
a.emerit@parc-gatinais-francais.fr



DIRECTION
Emmanuelle Guilmault
e.guilmault@parc-gatinais-francais.fr

ACCOMPAGNEMENT À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE POUR LES COLLECTIVITÉS

Lucie GANDON
Conseillère en énergie
Parc du Gâtinais
06 28 41 66 69
l.gandon@parc-gatinais-francais.fr



Axel CÉLADON
Conseiller en énergie
Deux Vallées et Parc du Gâtinais
06 22 72 66 37
a.celadon@parc-gatinais-francais.fr



Samuel COQUEREAU
Économiste en flux
Étampois Sud Essonne
01 64 98 73 93
s.coquereau@parc-gatinais-francais.fr



Thomas BÉDOT
Conseiller en énergie
Val d'Essonne
06 22 72 05 97
t.bedot@parc-gatinais-francais.fr



PÔLE AMÉNAGEMENT

Mathieu DEPERRAIS
Responsable du Pôle
Urbanisme et intercommunalité
01 64 98 73 93
m.deperrois@parc-gatinais-francais.fr



Lucas CERNOCH
Urbanisme
01 64 98 73 93
l.cernoch@parc-gatinais-francais.fr



Jean-Baptiste LABREVEUX
Énergies renouvelables
01 64 98 23 34
j.labreveux@parc-gatinais-francais.fr



Amandine DOLIZY
Architecture
01 64 98 23 38
a.dolizy@parc-gatinais-francais.fr



Élise GIROUX
Paysage
01 64 98 23 43
e.giroux@parc-gatinais-francais.fr



Victoria CAUBET
Construction terre chanvre
06 28 41 21 63
v.caubet@parc-gatinais-francais.fr



PÔLE HABITAT

Adeline BLANC
Responsable du Pôle
Urbanisme et habitat
01 64 98 23 36
a.blanc@parc-gatinais-francais.fr



Tristan LENOIR
Habitat et énergie
01 64 98 27 81
t.lenoir@parc-gatinais-francais.fr



Pierre-Yves SION
Conseiller France Rénov'
Deux Vallées et Parc du Gâtinais
01 64 98 11 79
p.sion@parc-gatinais-francais.fr



Guillaume COLLIER
Conseiller France Rénov'
Étampois Sud Essonne
01 64 98 11 79
g.collier@parc-gatinais-francais.fr



Alexia GUILLEMOTO
Conseillère France Rénov'
Val d'Essonne
01 64 98 11 79
a.guillemoto@parc-gatinais-francais.fr



Louis BRIENNE
Conseiller France Rénov'
Pays de Fontainebleau
01 64 98 11 79
l.brienne@parc-gatinais-francais.fr



Zohra BENSABEUR
Conseillère France Rénov'
Pays de Fontainebleau
01 64 98 11 79
z.bensabeur@parc-gatinais-francais.fr



Gaël PEDRONO
Conseiller France Rénov'
Entre Juine et Renarde
01 64 98 11 79
g.pedrono@parc-gatinais-francais.fr



Pierre-Even CLAUX
Conseiller France Rénov'
Melun Val de Seine
01 64 98 11 79
p.claux@parc-gatinais-francais.fr



Téné SEGOLONI
Conseiller France Rénov'
Melun Val de Seine
01 64 98 11 79
t.segoloni@parc-gatinais-francais.fr



Djamila BOUNAGA
Conseillère France Rénov'
en charge des copropriétés
Melun Val de Seine
01 64 98 11 79
d.bounaga@parc-gatinais-francais.fr



Olivier LERICHE
Conseiller France Rénov'
Pays de Montereau
01 60 73 44 00
o.leriche@parc-gatinais-francais.fr



LES DÉLÉGUÉS DU PARC

Les Délégués assurent le lien entre le Parc et les collectivités.

Leur rôle est primordial, ils détiennent les clés pour mobiliser les acteurs autour d'un projet.

Côté Parc ils siègent au Syndicat mixte et votent les grandes décisions, côté collectivités ils diffusent les informations liées au Parc vers les élus mais aussi vers les habitants.

ACHERES-LA-FORÊT

BERTÉE Estelle
MAILLARD Caroline

AMPONVILLE

DESCHAMPS Michèle
DUPERAT François-Xavier

ARBONNE-LA-FORÊT

MARION Catherine
GUYADER Olivier

AUVERS-SAINT-GEORGES

BERTAUD Yves
MEUNIER Denis

BARBIZON

BOUILLOT Jean-Sébastien
COZE Yves

BAULNE

GUILBERT Xavier
RICHY Jean-Luc

BOIGNEVILLE

BOUSSAINGAULT Jean-Jacques
DAMPIERRE Jean-Claude

BOISSISE-LE-ROI

BONGARS François
OUDOIRE Pascal

BOISSY-AUX-CAILLES

BIEL Nathalie
POCHON Patrick

BOISSY-LE-CUTTÉ

LANIAU Karine
SEVERE Xavier

BOULANCOURT

ABRAHAM Renaud
CHARNIER Jean-Marie

BOURAY-SUR-JUINE

GALINÉ Stéphane
SOUNOUVOU Parfait

BOUTIGNY-SUR-ESSONNE

KERGRAIS Christophe
VUILLEMENOT Jean-Luc

BOUVILLE

CHAUSSEMY Brigitte
ARNOULT Frédéric

BROUY

CHANCELIER Françoise
CHANDELLIER Jean-Louis

BUNO-BONNEVAUX

COUDORO Bernardin
DENIS Christian

BURCY

CHALMETTE Philippe
MARY Alexandre

BUTHIERS

CHAMOREAU Christophe
RENAULT Patrick

CELY-EN-BIÈRE

QUERNÉ Martine
GUERRIER Francis

CERNY

MAUGERE Nadine-Françoise
VUITRY Joëlle

CHAILLY-EN-BIÈRE

KIMPE Fabrice
LIENHARDT Marcel

CHAMARANDE

DE LUCA Patrick
PEYRONEL Jean-François

CHAMPCUEIL

JACQUET Sandrine
PLANTÉ François

CHAMPMOTTEUX

DESNOUE Jérôme
LENOIR Joseph

CHÂTENAY

PANNESE Magalie
CELADON Denis

CHEVANNES

MARAIS Gérard

CHEVRAINVILLIERS

CLERGEOT Philippe
MAUCCI Xavier

COURANCES

VIEIRA Espérance
FAUVIN Dominique

COURDIMANCHE-SUR-ESSONNE

BASTIEN Jean-Jacques
CYPRIEN Bruno

D'HUISON-LONGUEVILLE

CARTAILLER Pascal
HARDY Jean-Christophe

DANNEMOIS

GAUTRET Jennifer
HAMONIAUX Joanna

FLEURY-EN-BIÈRE

GAURAT Claire
LANQUETUIT Florence

FROMNT

PILLOY Jacques
ROISNEAU François

GARENTREVILLE

GORNES Laure
MAUPIN Shirley

GIRONVILLE-SUR-ESSONNE

DOUGNY Lloyd
JOYEZ Alain

GUERCHEVILLE

COLLARD Natacha
DOUINE Jean-Luc

GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE

DULARY Delphine
MAUGE Laurent

JANVILLE-SUR-JUINE

LEBEUF Elisabeth
PASQUIET Franck

LA CHAPELLE-LA-REINE

ETIFIER Luc
HARRY Jean-Claude

LA FERTÉ-ALAIS

FRANEL Hervé
SOUEDET Alain

LA FORÊT-SAINTE-CROIX

CHAZEL Bruno
CROSNIER Guy

LARCHANT

MANESSE CESARINI Laurence
ROHNER Martine

LE VAUDOÛÉ

CALMY Michel
COLIN Olivier

MAISSE

CHAILLOU Patrick
RAYMOND Laurent

MILLY-LA-FORÊT

DUCRUIT Laurent
SAINCARD Patrice

MOIGNY-SUR-ÉCOLE

LACHENAÏT Bernard
MÉNARD Jérôme

MONDEVILLE

BERTHAUD Alexia
MAYNIÉ Chantal

NANTEAU-SUR-ESSONNE

MAUXION Olivier
RATIER François

ONCY-SUR-ÉCOLE

BOUCHER Patrick
DELECOUR Bruno

ORMESSON

BEAUJOIS Eric
POURSIN Alain

ORVEAU

VAILLANT Anouk
MONTET Yoann

PERTHES-EN-GÂTINAIS

BENYAKAR Jean-Charles
MAGNIER Pascal

PRINGY

HENRIQUES Manuel
ORIOU Fabien

PRUNAY-SUR-ESSONNE

GRILLET Pierre
PAGES Patrick

PUISELET-LE-MARAIS

MARTINEZ Noémie
BIDAULT Fabien

RECLOSES

POMA Margaret
CLUGNAC Gilles

RUMONT

PRUVOT Yves
SILVEIRA Domingo

SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

GUILLOT Michel
MORLAIS Jean

SAINT-GERMAIN-SUR-ÉCOLE

CULINAS Jean-Paul
HELIÉ Jean

SAINT-MARTIN-EN-BIÈRE

DUCROUX Sylvain
FENAT Guillaume

SAINT-SAUVEUR-SUR-ÉCOLE

BOURGUIGNON Anne-Elisabeth
PETEAU Caroline

SOISY-SUR-ÉCOLE

DELONG Philippe
THÉROND William

TOUSSON

CARDINALI Jean-Michel
HENRY Benoît

URY

BHAVSAR Bérénice
BOFARULL Céline

VALPUISEAUX

CHRIST Xavier

VAYRES-SUR-ESSONNE

BOITON Jocelyne
MAILLARD Patrick

VIDELLES

CHAMBON Christophe
LEFEVRE Bernard

VILLENEUVE-SUR-AUVERS

BIDART Yves
BOIVIN Pierre

VILLIERS-EN-BIÈRE

DOTHÉE Philippe
ROUX Gérard

VILLIERS-SOUS-GREZ

BREHIER Etienne
MASSON Thierry

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE

CROSNIER Guy
 DISCHBEIN Annick
 MEARY Nicolas
 PIOFFET Annie

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE

CHANUSSOT Jean-Marc
 GOBERT Julie
 GOUHOURY Pascal
 RUCHETON Béatrice

CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

DROMIGNY Sébastien
 DUGOIN-CLEMENT Jean-Philippe
 DURANTON Marianne
 GARNIER Julie
 GROSAurélié
 HEBERT Gérard
 HULEUX Jacques
 LACROUTE Valérie

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ÉTAMPOIS SUD ESSONNE

VILLATE Yves

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MELUN VAL DE SEINE

WALKER Lionel

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

BOURGUIGNON Anne-Elisabeth

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX VALLÉES

FROMAGE Isabelle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS

CÉLADON Denis

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

JACQUET Sandrine

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE

MEUNIER Denis

Les PRÉSIDENTS et Rapporteurs des Commissions de travail du Parc**Commission Agriculture-Sylviculture**

JEAN-LUC DOUINE (Guercheville)
Jean-Christophe Hardy (D'Huisson-Longueville),
Samuel Herblot (Buno-Bonnevaux)

Commission Développement local

PASCAL MAGNIER (Perthes-en-Gâtinais)
Isabelle Fromage (Boutigny)
Parfait Sounouvou (Bouray/Juine)

Commission Environnement

GILLES CLUGNAC (Recluses)
Clothilde Campain (Bouray-sur-Juine)
Françoise Chancelier (Brouy)

Comité Paysage

GILLES CLUGNAC (Président de la Commission Environnement)
 et **PASCAL MAGNIER** (Président de la Commission
 Développement local)
Joseph Lenoir (Champmotteux)
Patrick Maillard (Vayres/Essonne)

Commission Valorisation du territoire et mobilité durable

YVES COZE (Barbizon)
Parfait Sounouvou (Bouray-sur-Juine)
Laurent Ducruit (Milly-la-Forêt)

Commission énergie

DENIS CÉLADON (Châtenoy),
Fabien Bidault (Puisselet-le-Marais)
Amélie Ferlay (Milly-la-Forêt)

Commission Patrimoine

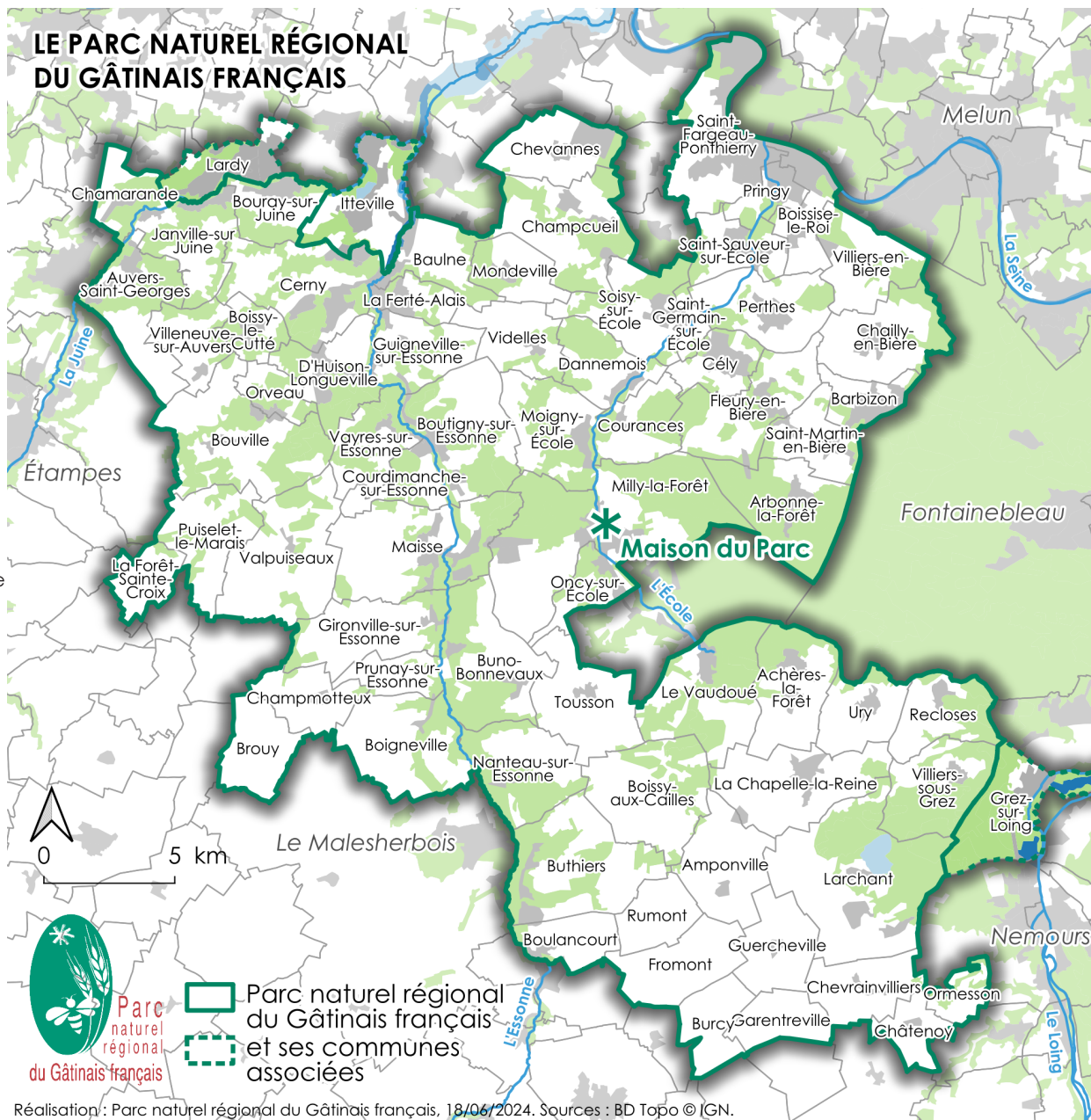
PATRICK DE LUCA (Chamarande)
Laurence Manesse-Césarini (Larchant)
Gérard Taponat (Barbizon)

Commission éducation au territoire

XAVIER GUILBERT (Baulne)
Marinette Messias (Burcy)

Les 70 Communes du Parc et 3 associées

- Achères-la-Forêt
 - Amponville
 - Arbonne-la-Forêt
 - Auvers-Saint-Georges
 - Barbizon
 - Baulne
 - Boigneville
 - Boissise-le-Roi
 - Boissy-aux-Cailles
 - Boissy-le-Cutté
 - Boulancourt
 - Bouray-sur-Juine
 - Boutigny-sur-Essonne
 - Bouville
 - Brouy
 - Buno-Bonnevaux
 - Burcy
 - Buthiers
 - Cély-en-Bière
 - Cerny
 - Chailly-en-Bière
 - Chamarande
 - Champcueil
 - Champmotteux
 - Châtenoy
 - Chevannes
 - Chevrainvilliers
 - Courances
 - Courdimanche-sur-Essonne
 - Dannemois
 - D'Huison-Longueville
 - Fleury-en-Bière
 - Fromont
 - Garentreville
 - Gironville-sur-Essonne
 - Guercheville
 - Guigneville-sur-Essonne
 - Janville-sur-Juine
 - La-Chapelle-la-Reine
 - La-Ferté-Alais
 - La-Forêt-Sainte-Croix
 - Larchant
 - Le Vaudoué
 - Maisse
 - Milly-la-Forêt
 - Moigny-sur-École
 - Mondeville
 - Nanteau-sur-Essonne
 - Oncy-sur-École
 - Ormesson
 - Orveau
 - Perthes-en-Gâtinais
 - Pringy
 - Prunay-sur-Essonne
 - Puisselet-le-Marais
 - Recloses
 - Rumont
 - Saint-Fargeau-Ponthierry
 - Saint-Germain-sur-École
 - Saint-Martin-en-Bière
 - Saint-Sauveur-sur-École
 - Soisy-sur-École
 - Tousson
 - Ury
 - Valpuiseaux
 - Vayres-sur-Essonne
 - Videlles
 - Villeneuve-sur-Auvers
 - Villiers-en-Bière
 - Villiers-sous-Grez
- Communes associées**
- Grez-sur-Loing
 - Itteville
 - Lardy



Réalisation : Parc naturel régional du Gâtinais français, 18/06/2024. Sources : BD Topo © IGN.

Périmètre du Parc :

70 communes (36 en Essonne, 34 en Seine-et-Marne) et 3 Communes associées
77 225 hectares, 88 991 habitants.

1 région : Île-de-France

2 départements : Essonne et Seine-et-Marne

4 Communautés de Communes : Deux Vallées, Entre Juine et Renarde, Pays de Nemours, Val d'Essonne.

3 Communautés d'agglomération : Étampois Sud Essonne, Melun-Val de Seine, Pays de Fontainebleau.



Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional du Gâtinais français

Maison du Parc
20 boulevard du Maréchal Lyautey
91490 Milly-la-Forêt
01 64 98 73 93
accueil@parc-gatinais-francais.fr
www.parc-gatinais-francais.fr

